



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS**

Séance du Comité Syndical en date du jeudi 13 avril 2023

Date de la convocation : 5 avril 2023

Nombre de Délégués en exercice : 27

- **Présents : 19**
- **Votants : 23**
- **Excusés : 1**
- **Absents : 3**

L'an deux mille vingt-trois, le treize avril à 18 heures 00, le COMITE du Syndicat Inter-Arrondissement de Valorisation et d'Elimination des Déchets, s'est réuni au SIAVED – Espace Stanis SOLOCH – 5, Route de Louches – 59282 DOUCHY-LES-MINES, sous la Présidence de Monsieur Charles LEMOINE, Président du SIAVED, à la suite de la convocation qui lui a été faite dans les formes légales.

Titulaires présents : M. DELCROIX Jacques (CAPH) - M. DENHEZ Jean-Michel (CAPH) - M. KOWALCZYK Patrick (CAPH) - M. LEGRAIN Didier (CAPH) - M. LEMOINE Charles (CAPH) - M. TONDEUR Jean-Marie (CAPH) - M. TRIFI Patrick (CAPH) - M. VÉNIAT Michel (CAPH) - M. GOETGHELUCK Alain (CA2C) - M. HENNEQUART Michel (CA2C) - M. MARECHALLE Didier (CA2C) - M. PLATEAU Marc (CA2C) - M. BRICOUT Patrice (CCCO) - M. DENIS Jean-Claude (CCCO) - M. GAMBIEZ Daniel (CCCO) - M. GOUY Éric (CCCO) - Mme TOMMASI Evelyne (CCCO)

Titulaires absents excusés ayant été remplacés par un suppléant :

M. GREGOR Didier (CAPH) a remplacé M. SAUVAGE Daniel (CAPH)
M. PAQUET Pascal a remplacé M. RICHARD Jérémy (CA2C)

Titulaires absents excusés ayant donné pouvoir à un titulaire :

M. CARON Bernard (CAPH) a donné pouvoir à M. DENHEZ Jean-Michel (CAPH)
M. DUBOIS Jacques (CAPH) a donné procuration à M. LEMOINE Charles (CAPH)
Mme DEPREZ Marie-Josée (CA2C) a donné procuration à M. MARECHALLE Didier (CA2C)
Mme LESNE SETIAUX Monique (CA2C) a donné procuration à M. GOETGHELUCK Alain (CA2C)

Déléguée absente excusée :

Mme DUFOUR-TONINI Anne-Lise (CAPH)

Délégués absents :

M. WAELKENS Philippe (CAPH) - Mme LUBREZ Séverine (CCCO) - M. PIERRACHE Joël (CCCO)

Secrétaire de séance : M. DENHEZ Jean-Michel (CAPH)

Toutes compétences confondues

Objet : Adoption du Règlement Budgétaire et Financier (RBF) du SIAVED - (Budget Principal et ensemble des budgets annexes)

N° CS20230413001

N° ACTES : 7.1

Vu le Code Général des Collectivités,

Vu l'Instruction Budgétaire et Comptable M57,

Vu la délibération n° CS20220630001 du Comité Syndical en date du 30 juin 2022 décidant l'application par droit d'option de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1^{er} janvier 2023 pour l'ensemble des budgets du SIAVED,

Cette nouvelle nomenclature budgétaire et Comptable M57 prévoit l'instauration d'un Règlement Budgétaire et Comptable devant être adopté avant le vote de la première délibération budgétaire relevant de cette nomenclature M57 et dont la validité s'impose pour la durée de la mandature en cours.

Ce Règlement Budgétaire et Financier (RBF) est un document qui a pour vocation de formaliser et préciser les principales règles de gestion budgétaire, comptable et financière qui résultent du Code Général des Collectivités Territoriales et des lois, règlements et instructions budgétaires et comptables en vigueur.

Ce document unique définit également les règles internes de gestion propres au SIAVED dans le respect des textes ci-dessus énoncés et conformément à l'organisation des services. Il rassemble et harmonise des règles jusque-là implicites ou disséminées dans diverses délibérations et notes internes.

Le RBF s'impose à l'ensemble des directions, des services et agents du SIAVED et permet de renforcer la cohérence et l'harmonisation des procédures budgétaires en vue de garantir la permanence des méthodes et des processus internes.

Ce référentiel commun vise à vulgariser le budget et la comptabilité afin de les rendre accessibles aux élus et aux agents non spécialistes, tout en contribuant à développer une culture de gestion partagée.

In fine, ce Règlement Budgétaire et Financier doit ainsi aider à optimiser la gestion, sécuriser les relations avec l'ensemble des partenaires du SIAVED, exprimer la transparence financière de l'Institution et participer à la fiabilisation des comptes.

Le présent RBF pourra évoluer et sera complété en fonction des modifications législatives et réglementaires ainsi que des nécessaires adaptations des règles de gestion.

Vu l'avis de la Commission Finances en date du 27 mars 2023,

Ceci exposé,

Il est proposé au Comité Syndical :

- d'adopter le Règlement Budgétaire et Financier (RBF) du SIAVED ci-annexé, et ce, pour la durée du mandat en cours,
- d'autoriser Monsieur le Président à prendre l'ensemble des engagements juridiques et comptables correspondants.

Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

Le Comité Syndical,

- **adopte le Règlement Budgétaire et Financier (RBF) du SIAVED ci-annexé, et ce, pour la durée du mandat en cours,**
- **autorise Monsieur le Président à prendre l'ensemble des engagements juridiques et comptables correspondants.**

Certifié exécutoire par le Président du syndicat compte tenu de la réception en Sous-Préfecture le 17 AVR 2023 et de la publication le 17 AVR 2023 Douchy-les-Mines, le 17 AVR 2023
Le Président,

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

Le Président du SIAVED,

Charles LEMOINE

Syndicat Inter-Arrondissement
de Valorisation et
d'Élimination des Déchets
5, Route de Lourches
59282 DOUCHY-LES-MINES
Tél. : 03 27 43 78 99
Mail : infos@siaved.fr

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- Recours administratif gracieux auprès de mes services,
- Recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de LILLE.

Envoyé en préfecture le 17/04/2023

Reçu en préfecture le 17/04/2023

Publié le

ID : 059-255900953-20230413-CS20230413001-DE





**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS**

Séance du Comité Syndical en date du jeudi 13 avril 2023

Date de la convocation : 5 avril 2023

Nombre de Délégués en exercice : 27

- **Présents : 19**
- **Votants : 23**
- **Excusés : 1**
- **Absents : 3**

L'an deux mille vingt-trois, le treize avril à 18 heures 00, le COMITE du Syndicat Inter-Arrondissement de Valorisation et d'Elimination des Déchets, s'est réuni au SIAVED – Espace Stanis SOLOCH – 5, Route de Louches – 59282 DOUCHY-LES-MINES, sous la Présidence de Monsieur Charles LEMOINE, Président du SIAVED, à la suite de la convocation qui lui a été faite dans les formes légales.

Titulaires présents : M. DELCROIX Jacques (CAPH) - M. DENHEZ Jean-Michel (CAPH) - M. KOWALCZYK Patrick (CAPH) - M. LEGRAIN Didier (CAPH) - M. LEMOINE Charles (CAPH) - M. TONDEUR Jean-Marie (CAPH) - M. TRIFI Patrick (CAPH) - M. VÉNIAT Michel (CAPH) - M. GOETGHELUCK Alain (CA2C) - M. HENNEQUART Michel (CA2C) - M. MARECHALLE Didier (CA2C) - M. PLATEAU Marc (CA2C) - M. BRICOUT Patrice (CCCO) - M. DENIS Jean-Claude (CCCO) - M. GAMBIEZ Daniel (CCCO) - M. GOUY Éric (CCCO) - Mme TOMMASI Evelyne (CCCO)

Titulaires absents excusés ayant été remplacés par un suppléant :

M. GREGOR Didier (CAPH) a remplacé M. SAUVAGE Daniel (CAPH)
M. PAQUET Pascal a remplacé M. RICHARD Jérémy (CA2C)

Titulaires absents excusés ayant donné pouvoir à un titulaire :

M. CARON Bernard (CAPH) a donné pouvoir à M. DENHEZ Jean-Michel (CAPH)
M. DUBOIS Jacques (CAPH) a donné procuration à M. LEMOINE Charles (CAPH)
Mme DEPREZ Marie-Josée (CA2C) a donné procuration à M. MARECHALLE Didier (CA2C)
Mme LESNE SETIAUX Monique (CA2C) a donné procuration à M. GOETGHELUCK Alain (CA2C)

Déléguée absente excusée :

Mme DUFOUR-TONINI Anne-Lise (CAPH)

Délégués absents :

M. WAELKENS Philippe (CAPH) - Mme LUBREZ Séverine (CCCO) - M. PIERRACHE Joël (CCCO)

Secrétaire de séance : M. DENHEZ Jean-Michel (CAPH)

Toutes compétences confondues

Objet : Régime des amortissements suite à l'application de l'Instruction Budgétaire et Comptable M57 au 01/01/2023 (Budget Principal et ensemble des budgets annexes)

N° CS20230413002

N° ACTES : 7.1

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2321-2-27 et R. 2321-1,

Vu l'Instruction Budgétaire et Comptable M57,

Vu la délibération n° DEL201105008 du Comité Syndical en date du 05 novembre 2020 portant fixation des modes et durées d'amortissement des biens renouvelables et autres immobilisations pour le mandat en cours,

Vu la délibération n° CS20220630001 du Comité Syndical en date du 30 juin 2022 décidant l'application par droit d'option de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1^{er} janvier 2023 pour l'ensemble des budgets du SIAVED,

Conformément aux dispositions de l'article R. 2321-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, « *constituent des dépenses obligatoires pour les communes et les groupements de communes dont la population est égale ou supérieure à 3 500 habitants les dotations aux amortissements des immobilisations* »,

Pour rappel, sont considérés comme des immobilisations tous les biens destinés à rester durablement et sous la même forme dans le patrimoine de la Collectivité, leur valeur reflétant la richesse de son patrimoine. Les immobilisations sont imputées en section d'investissement et enregistrées sur les comptes de la classe 2.

Une immobilisation est amortissable lorsque sa durée d'utilisation est limitée, c'est-à-dire quand son usage attendu est limité dans le temps. L'amortissement consiste dans l'étalement, sur la durée probable d'utilisation, de la valeur du bien amortissable. L'amortissement permet la constatation comptable d'un amoindrissement de la valeur d'immobilisation résultant de l'usage, du temps, du changement technique ou de toute autre cause.

Cette technique comptable permet chaque année de faire constater forfaitairement la dépréciation des biens et de dégager une ressource destinée à les renouveler. Ce procédé permet de faire figurer à l'actif du bilan la valeur réelle des immobilisations et d'étaler dans le temps la charge consécutive à leur remplacement.

Les durées d'amortissement sont fixées librement par l'Assemblée délibérante pour chaque catégorie de biens, sauf exceptions, conformément à l'Article R.2321-1 du CGCT.

Le calcul de l'amortissement est opéré sur la valeur TTC de l'immobilisation pour les services non assujettis à la TVA et sur la valeur HT pour les services assujettis à la TVA.

La mise en place, au 1^{er} janvier 2023, de la nomenclature budgétaire et comptable M57 implique de faire évoluer le mode de gestion des amortissements auparavant gérés selon la norme M14.

En effet, dans le cadre de cette norme M57, il est indiqué que, pour chaque catégorie d'immobilisations, le calcul de l'amortissement se fait « au prorata du temps prévisible d'utilisation » : prorata temporis. Cet amortissement commence à la date de début de consommation des avantages économiques ou du potentiel de service qui lui sont attachés. Cette date correspond à la date de mise en service de l'immobilisation.

Cette disposition nécessite un changement de méthode comptable puisque les dotations aux amortissements sont, pour tous les biens acquis jusqu'au 31 décembre 2022, calculés en année pleine, avec un début d'amortissement au 1^{er} janvier N + 1. L'amortissement des biens

acquis ou réalisés à compter du 1^{er} janvier 2023 devra commencer à la date effective d'entrée du bien dans le patrimoine. Il n'y aura pas de retraitement des exercices clôturés. Ainsi, tout plan d'amortissement commencé avant le 31 décembre 2022 se poursuivra jusqu'à son terme selon les modalités définies à l'origine et notamment par délibération n° DEL201105008 du 05 novembre 2020.

Vu l'avis de la Commission Finances en date du 27 mars 2023,

Ceci exposé,

Il est proposé au Comité Syndical :

- d'adopter le nouveau régime des amortissements suite à l'application de l'Instruction Budgétaire et Comptable M57, et ce, pour les immobilisations acquises à compter du 1^{er} janvier 2023,
- de décider le calcul de l'amortissement pour chaque catégorie d'immobilisations de manière linéaire au prorata temporis, conformément aux règles définies par l'Instruction Budgétaire et Comptable M57,
- de décider d'aménager cette règle du prorata temporis pour les biens de faible valeur, biens pour lesquels l'amortissement se fera en une année unique au cours de l'exercice suivant leur acquisition,
- d'adopter les durées d'amortissement telles que définies dans le tableau ci-annexé,
- de décider de fixer la valeur unitaire des biens de faible valeur à 2 000 € HT pour les services assujettis à la TVA et à 2 000 € TTC pour les services non assujettis à la TVA,
- de rappeler que tout plan d'amortissement commencé avant le 31 décembre 2022 se poursuivra jusqu'à son terme selon les modalités définies à l'origine,
- d'approuver la reprise des subventions d'équipement reçues sur une durée d'amortissement concordante avec la durée de vie de l'immobilisation financée,
- de décider la neutralisation budgétaire totale de la dotation aux amortissements des subventions d'équipement versées,
- de décider la poursuite de l'amortissement des biens mis à disposition ou transférés au SIAVED conformément à ses propres règles telles que définies ci-dessus,
- de décider que ces dispositions sont applicables à l'ensemble des budgets du SIAVED, et ce, jusqu'à la fin du mandat en cours,
- d'autoriser Monsieur le Président à prendre l'ensemble des engagements juridiques et comptables correspondants.

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Le Comité Syndical,

- **adopte le nouveau régime des amortissements suite à l'application de l'Instruction Budgétaire et Comptable M57, et ce, pour les immobilisations acquises à compter du 1^{er} janvier 2023,**
- **décide le calcul de l'amortissement pour chaque catégorie d'immobilisations de manière linéaire au prorata temporis, conformément aux règles définies par l'Instruction Budgétaire et Comptable M57,**

- décide d'aménager cette règle du prorata temporis pour les biens de faible valeur, biens pour lesquels l'amortissement se fera en une année unique au cours de l'exercice suivant leur acquisition,
- adopte les durées d'amortissement telles que définies dans le tableau ci-annexé,
- décide de fixer la valeur unitaire des biens de faible valeur à 2 000 € HT pour les services assujettis à la TVA et à 2 000 € TTC pour les services non assujettis à la TVA,
- rappelle que tout plan d'amortissement commencé avant le 31 décembre 2022 se poursuivra jusqu'à son terme selon les modalités définies à l'origine,
- approuve la reprise des subventions d'équipement reçues sur une durée d'amortissement concordante avec la durée de vie de l'immobilisation financée,
- décide la neutralisation budgétaire totale de la dotation aux amortissements des subventions d'équipement versées,
- décide la poursuite de l'amortissement des biens mis à disposition ou transférés au SIAVED conformément à ses propres règles telles que définies ci-dessus,
- décide que ces dispositions sont applicables à l'ensemble des budgets du SIAVED, et ce, jusqu'à la fin du mandat en cours,
- autorise Monsieur le Président à prendre l'ensemble des engagements juridiques et comptables correspondants.

Certifié exécutoire par le Président du syndicat compte tenu de la réception en Sous-Préfecture le 1.7. AVR. 2023 et de la publication le 1.7. AVR. 2023 Douchy-les-Mines, le 1.7. AVR. 2023
Le Président,

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

Le Président du SIAVED, Syndicat Inter-Arrondissement de Valorisation et d'Élimination des Déchets
5, Route de Lourches
59282 DOUCHY-LES-MINES
Tél : 03 27 43 78 99
Mail : infos@siaved.fr
Charles LEMOÏNE

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- Recours administratif gracieux auprès de mes services,
- Recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de LILLE.

Annexe à la délibération du Comité Syndical du 13/04/2023 (durée des amortissements M57)

Compte	Libellé du compte	Libellé de la dépense	Durée (en année)	Catégorie d'immobilisation	Classe d'immobilisation	Nature Amortissement Dépense	Nature Amortissement Recette
	Biens de faible valeur (2 000 € TTC si budget non assujéti à la TVA ou 2 000 € HT si budget assujéti à la TVA)		1		BFV		
202	Frais d'études, d'élaboration, de modifications et de révisions des documents d'urbanisme	Frais d'études, d'élaboration, de modifications et de révisions des documents d'urbanisme	10	202	M202_10	6811	2802
2031	Frais d'études	Toutes les études suivies de travaux d'investissement	NA	203	M2031_0		
2031	Frais d'études	Toutes les études non suivies de travaux d'investissement	5	203	M2031_5	6811	28031
204xx1	Subventions d'équipement - Biens mobiliers, matériel et études	Subventions d'équipement - Biens mobiliers, matériel et études	5	204	M204xx1_5	6811	2804xx1
204xx2	Subventions d'équipement - Bâtiments et installations	Subventions d'équipement - Bâtiments et installations	30	204	M204xx2_30	6811	2804xx2
204xx3	Subventions d'équipement - Projets d'infrastructures d'intérêt national	Subventions d'équipement - Projets d'infrastructures d'intérêt national	40	204	M204xx3_40	6811	2804xx3
2051	Concessions et droits similaires	Licences, logiciels...	2	205	M2051_2	6811	2805
2111	Terrains nus	Terrains nus (sans construction dessus)	NA	211	M2111_0		
2112	Terrains de voirie	Terrains de voirie ou en vue de réalisation de voirie	NA	211	M2112_0		
2115	Terrains bâtis	Terrains avec bâtiment	NA	211	M2115_0		
2118	Autres terrains	Terrains agricoles arborés, aménagement de parking	NA	211	M2118_0		
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	Plantations d'arbres et d'arbustes	NA	212	M2121_0		
2128	Autres agencements et aménagements	Parcs et espaces verts, jardins pédagogiques...	NA	212	M2128_0		
21318	Autres bâtiments publics	Siège Administratif, Centre Logistique, Centre de Tri, Déchèteries...	NA	213	M21318_0		
21318	Autres bâtiments publics	Immeubles de rapport, immeubles productifs de revenus, CVE...	30	213	M21318_30	6811	281318
21351	Installations générales, agencements, aménagements de constructions sur autres bâtiments publics	Installations générales, agencements, aménagements de constructions sur autres bâtiments publics non amortissables	NA	213	M21351_0		
21351	Installations générales, agencements, aménagements de constructions sur autres bâtiments publics	Installations générales, agencements, aménagements de constructions sur autres bâtiments publics amortissables	30	213	M21351_30	6811	281351
2138	Autres constructions	Bâtiments modulaires provisoires	NA	213	M2138_0		
2148	Autres constructions sur sol d'autrui	Fourreaux pour RCU, Génie civil pour PAVE...	NA	214	M2148_0		
2151	Réseaux de voirie	Equipements de voirie, éclairage public....	NA	215	M2151_0		
2152	Installations de voirie	Equipements de voirie, signalisation...	NA	215	M2152_0		
21531	Réseaux d'adduction d'eau	Réseaux d'adduction d'eau	15	215	M21531_15	6811	281351
21532	Réseaux d'assainissement	Réseaux d'assainissement	15	215	M21532_15	6811	281532
21533	Réseaux câblés	Réseaux câblés (dont fibre optique, téléphonie...)	15	215	M21533_15	6811	281533
21534	Réseaux d'électrification	Réseaux d'électrification (dont électricité...)	15	215	M21534_15	6811	281534
21538	Autres réseaux	Autres réseaux (hydrants, bornes à incendie...)	15	215	M21538_15	6811	281538
21568	Matériel et outillage d'incendie et de défense civile	Matériel et outillage d'incendie et de défense civile	10	215	M21568_10	6811	281568
215738	Autre matériel et outillage de voirie	Autre matériel et outillage de voirie	6	215	M215738_6	6811	2815738
21578	Autre matériel technique	Matériels techniques (balayeuses, épandeurs, chariots élévateurs...)	6	215	M21578_6	6811	281578

Annexe à la délibération du Comité Syndical du 13/04/2023 (durée des amortissements M57)

Compte	Libellé du compte	Libellé de la dépense	Durée (en année)	Catégorie d'immobilisation	Classe d'immobilisation	Nature Amortissement Dépense	Nature Amortissement Recette
2158	Autres installations, matériel et outillages techniques	Totems, vitrines d'affichage, enrouleurs, panneaux de communication...	6	215	M2158_6	6811	28158
21711	Terrains nus - MAD	Terrains nus (sans construction dessus)	NA	217	M21711_0		
21712	Terrains de voirie - MAD	Terrains de voirie ou en vue de réalisation de voirie	NA	217	M21712_0		
21715	Terrains bâtis- MAD	Terrains avec bâtiment	NA	217	M21715_0		
21718	Autres terrains - MAD	Terrains agricoles arborés, aménagement de parking	NA	217	M21718_0		
21721	Plantations d'arbres et d'arbustes - MAD	Plantations d'arbres et d'arbustes	NA	217	M21721_0		
21728	Autres agencements et aménagements - MAD	Parcs et espaces verts, jardins pédagogiques...	NA	217	M21728_0		
217318	Autres bâtiments publics - MAD	Déchèteries...	NA	217	M217318_0		
21738	Autres bâtiments publics - MAD	Immeubles de rapport, immeubles productifs de revenus, CVE...	30	217	M21738_30	6811	2817318
21735	Installations générales, agencements, aménagements de constructions sur autres bâtiments publics - MAD	Installations générales, agencements, aménagements de constructions sur autres bâtiments publics non amortissables	NA	217	M21735_0		
21735	Installations générales, agencements, aménagements de constructions sur autres bâtiments publics - MAD	Installations générales, agencements, aménagements de constructions sur autres bâtiments publics amortissables	30	217	M21735_30	6811	281735
21738	Autres constructions - MAD	Bâtiments modulaires provisoires	NA	217	M21738_0		
21751	Réseaux de voirie - MAD	Equipements de voirie, éclairage public....	NA	217	M21751_0		
21752	Installations de voirie - MAD	Equipements de voirie, signalisation...	NA	217	M21752_0		
217531	Réseaux d'adduction d'eau - MAD	Réseaux d'adduction d'eau	15	217	M21531_15	6811	2817531
217532	Réseaux d'assainissement - MAD	Réseaux d'assainissement	15	217	M217532_15	6811	2817532
217533	Réseaux câblés - MAD	Réseaux câblés (dont fibre optique, téléphonie...)	15	217	M217533_15	6811	2817533
217534	Réseaux d'électrification - MAD	Réseaux d'électrification (dont électricité...)	15	217	M217534_15	6811	2817534
217538	Autres réseaux - MAD	Autres réseaux (hydrants, bornes à incendie...)	15	217	M217538_15	6811	2817538
217568	Matériel et outillage d'incendie et de défense civile - MAD	Matériel et outillage d'incendie et de défense civile	10	217	M217568_10	6811	2817568
217578	Autre matériel technique - MAD	Matériels techniques (balayeuses, épandeurs, chariots élévateurs...)	6	217	M217578_6	6811	2817578
21758	Autres installations, matériel et outillages techniques - MAD	Totems, vitrines d'affichage, enrouleurs, panneaux de communication...	6	217	M21758_6	6811	281758
217828	Autres matériels de transport - MAD	Voitures, véhicules légers	5	217	M217828_5	6811	2817828
217828	Autres matériels de transport - MAD	Camions, véhicules industriels	8	217	M217828_8	6811	2817828
217838	Autre matériel informatique - MAD	Ordinateurs, imprimantes, tablettes, scanners, périphériques et accessoires	5	217	M217838_5	6811	2817838
217848	Autres matériels de bureau et mobiliers - MAD	Bureaux, tables, caissons, chaises, fauteuils, armoires, rayonnages...	10	217	M217848_10	6811	2817848
21785	Matériel de téléphonie - MAD	Téléphones fixes, téléphones portables, serveurs téléphoniques...	5	217	M21785_5	6811	281785
21788	Autres immobilisations corporelles - MAD	Matériels classiques et divers (dont électroménager, matériels de bureau, de photographie...)	6	217	M21788_6	6811	281788
21788	Autres immobilisations corporelles - MAD	Coffres forts, armoires de sécurité	20	217	M21788_20	6811	281788
21788	Autres immobilisations corporelles - MAD	Bennes et caissons de déchèteries, kiosques de récupération de matériaux	10	217	M21788_10	6811	281788

Annexe à la délibération du Comité Syndical du 13/04/2023 (durée des amortissements M57)

Compte	Libellé du compte	Libellé de la dépense	Durée (en année)	Catégorie d'immobilisation	Classe d'immobilisation	Nature Amortissement Dépense	Nature Amortissement Recette
21788	Autres immobilisations corporelles - MAD	Composteurs, bio-seaux...	5	217	M21788_5	6811	281788
21788	Autres immobilisations corporelles - MAD	Bacs, colonnes aériennes et enterrées de collecte des déchets ménagers	7	217	M21788_7	6811	281788
21828	Autres matériels de transport	Voitures, véhicules légers	5	218	M21828_5	6811	281828
21828	Autres matériels de transport	Camions, véhicules industriels	8	218	M21828_8	6811	281828
21838	Autre matériel informatique	Ordinateurs, imprimantes, tablettes, scanners, périphériques et accessoires	5	218	M21838_5	6811	281838
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	Bureaux, tables, caissons, chaises, fauteuils, armoires, rayonnages...	10	218	M21848_10	6811	281848
2185	Matériel de téléphonie	Téléphones fixes, téléphones portables, serveurs téléphoniques...	5	218	M2185_5	6811	28185
2186	Cheptel	Esssaims d'abeilles, poules, moutons....	5	218	M2186_5	6811	28186
2188	Autres immobilisations corporelles	Matériels classiques et divers (dont électroménager, matériels de bureau, de photographie...	6	218	M2188_6	6811	28188
2188	Autres immobilisations corporelles	Coffres forts, armoires de sécurité	20	218	M2188_20	6811	28188
2188	Autres immobilisations corporelles	Bennes et caissons de déchèteries, kiosques de récupération de matériaux	10	218	M2188_10	6811	28188
2188	Autres immobilisations corporelles	Composteurs, bio-seaux...	5	218	M2188_5	6811	28188
2188	Autres immobilisations corporelles	Bacs, colonnes aériennes et enterrées de collecte des déchets ménagers	7	218	M2188_7	6811	28188
2313	Constructions	Constructions	NA	231	M2313_0		
2314	Constructions sur sol d'autrui	Constructions sur sol d'autrui	NA	231	M2314_0		
2315	Installations, matériel et outillages techniques	Installations, matériel et outillages techniques	NA	231	M2315_0		
2317	Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition	Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition	NA	231	M2317_0		
238	Avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles	Avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles	NA	231	M238_0		
2423	MAD dans le cadre de transfert de compétences	MAD dans le cadre de transfert de compétences	NA	242	M2423_0		
261	Titres de participation	Titres de participation	NA	261	M261_0		
275	Dépôts et cautionnements versés	Dépôts et cautionnements versés	NA	275	M275_0		
276358	Autres créances immobilisées - autres groupements	Autres créances immobilisées - autres groupements	NA	276	M276358_0		
R1311	Subventions d'investissement - Etat et établissements publics nationaux	Subventions d'investissement - Etat et établissements publics nationaux	Durée du bien financé	131	M1311_30	13911	777
R1312	Subventions d'investissement - Régions	Subventions d'investissement - Régions	Durée du bien financé	131	M1312_30	13912	777
R1313	Subventions d'investissement - Départements	Subventions d'investissement - Départements	Durée du bien financé	131	M1313_30	13913	777
R13158	Subventions d'investissement - Autres groupements	Subventions d'investissement - Autres groupements	Durée du bien financé	131	M13158_30	139158	777
R13172	Subventions d'investissement - FEDER	Subventions d'investissement - FEDER	Durée du bien financé	131	M13172_30	139172	777
R13173	Subventions d'investissement - FEADER	Subventions d'investissement - FEADER	Durée du bien financé	131	M13173_30	139173	777
R13178	Subventions d'investissement - Autres fonds européens	Subventions d'investissement - Autres fonds européens	Durée du bien financé	131	M13178_30	139178	777
R1318	Subventions d'investissement - Autres	Subventions d'investissement - Autres	Durée du bien financé	131	M1318_30	13918	777



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS**

Séance du Comité Syndical en date du jeudi 13 avril 2023
Date de la convocation : 5 avril 2023

Nombre de Délégués en exercice : 27

- **Présents : 19**
- **Votants : 23**
- **Excusés : 1**
- **Absents : 3**

L'an deux mille vingt-trois, le treize avril à 18 heures 00, le COMITE du Syndicat Inter-Arrondissement de Valorisation et d'Elimination des Déchets, s'est réuni au SIAVED – Espace Stanis SOLOCH – 5, Route de Louches – 59282 DOUCHY-LES-MINES, sous la Présidence de Monsieur Charles LEMOINE, Président du SIAVED, à la suite de la convocation qui lui a été faite dans les formes légales.

Titulaires présents : M. DELCROIX Jacques (CAPH) - M. DENHEZ Jean-Michel (CAPH) - M. KOWALCZYK Patrick (CAPH) - M. LEGRAIN Didier (CAPH) - M. LEMOINE Charles (CAPH) - M. TONDEUR Jean-Marie (CAPH) - M. TRIFI Patrick (CAPH) - M. VÉNIAT Michel (CAPH) - M. GOETGHELUCK Alain (CA2C) - M. HENNEQUART Michel (CA2C) - M. MARECHALLE Didier (CA2C) - M. PLATEAU Marc (CA2C) - M. BRICOUT Patrice (CCCO) - M. DENIS Jean-Claude (CCCO) - M. GAMBIEZ Daniel (CCCO) - M. GOUY Éric (CCCO) - Mme TOMMASI Evelyne (CCCO)

Titulaires absents excusés ayant été remplacés par un suppléant :

M. GREGOR Didier (CAPH) a remplacé M. SAUVAGE Daniel (CAPH)
M. PAQUET Pascal a remplacé M. RICHARD Jérémy (CA2C)

Titulaires absents excusés ayant donné pouvoir à un titulaire :

M. CARON Bernard (CAPH) a donné pouvoir à M. DENHEZ Jean-Michel (CAPH)
M. DUBOIS Jacques (CAPH) a donné procuration à M. LEMOINE Charles (CAPH)
Mme DEPRez Marie-Josée (CA2C) a donné procuration à M. MARECHALLE Didier (CA2C)
Mme LESNE SETIAUX Monique (CA2C) a donné procuration à M. GOETGHELUCK Alain (CA2C)

Déléguée absente excusée :

Mme DUFOUR-TONINI Anne-Lise (CAPH)

Délégués absents :

M. WELKENS Philippe (CAPH) - Mme LUBREZ Séverine (CCCO) - M. PIERRACHE Joël (CCCO)

Secrétaire de séance : M. DENHEZ Jean-Michel (CAPH)

Toutes compétences confondues

Objet : Application de la neutralisation de l'impact budgétaire de l'amortissement des subventions d'équipement versées – ensemble des budgets du SIAVED

N° CS20230413003

N° ACTES : 7.1

Vu le Code Général des Collectivités,

Vu l'Instruction Budgétaire et Comptable M57,

Vu l'ensemble des Budgets Primitifs pour 2023 du SIAVED,

Vu le Décret n° 2015-1846 du 29 décembre 2015 modifiant la durée des amortissements des subventions d'équipement versées par les communes et leurs établissements publics et portant neutralisation de la dotation aux amortissements des subventions d'équipements versées par les communes, leurs établissements publics et les départements,

Considérant que le Décret susvisé permet aux communes et à leurs établissements publics de bénéficier de la neutralisation budgétaire de la dotation aux amortissements des subventions d'équipement versées, par inscription d'une dépense en section d'investissement et une recette en section de fonctionnement,

Vu l'avis de la Commission Finances en date du 27 mars 2023,

Ceci exposé,

Il est proposé au Comité Syndical :

- de faire application, pour l'exercice 2023, de la neutralisation de l'impact budgétaire de l'amortissement des subventions d'équipement versées, et ce, pour l'ensemble des budgets du SIAVED,
- d'autoriser Monsieur le Président à prendre les engagements juridiques et comptables correspondants.

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Le Comité Syndical,

- **décide de faire application, pour l'exercice 2023, de la neutralisation de l'impact budgétaire de l'amortissement des subventions d'équipement versées, et ce, pour l'ensemble des budgets du SIAVED,**
- **autorise Monsieur le Président à prendre les engagements juridiques et comptables correspondants.**

Certifié exécutoire par le Président du syndicat compte tenu de la réception en Sous-Préfecture le **17 AVR. 2023** et de la publication le **17 AVR. 2023** Douchy-les-Mines, le
Le Président,

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

Le Président du SIAVED,
Syndicat Inter-Arrondissement
de Valorisation et
d'Élimination des Déchets
5, Route de Lourches
59282 DOUCHY-LES-MINES
Tél. : 03 27 43 78 99
Mail : infos@siaved.fr

Charles LEMOINE

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- Recours administratif gracieux auprès de mes services,
- Recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de LILLE.



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS**

Séance du Comité Syndical en date du jeudi 13 avril 2023
Date de la convocation : 5 avril 2023

Nombre de Délégués en exercice : 27

- **Présents : 19**
- **Votants : 23**
- **Excusés : 1**
- **Absents : 3**

L'an deux mille vingt-trois, le treize avril à 18 heures 00, le COMITE du Syndicat Inter-Arrondissement de Valorisation et d'Elimination des Déchets, s'est réuni au SIAVED – Espace Stanis SOLOCH – 5, Route de Louches – 59282 DOUCHY-LES-MINES, sous la Présidence de Monsieur Charles LEMOINE, Président du SIAVED, à la suite de la convocation qui lui a été faite dans les formes légales.

Titulaires présents : M. DELCROIX Jacques (CAPH) - M. DENHEZ Jean-Michel (CAPH) - M. KOWALCZYK Patrick (CAPH) - M. LEGRAIN Didier (CAPH) - M. LEMOINE Charles (CAPH) - M. TONDEUR Jean-Marie (CAPH) - M. TRIFI Patrick (CAPH) - M. VÉNIAT Michel (CAPH) - M. GOETGHELUCK Alain (CA2C) - M. HENNEQUART Michel (CA2C) - M. MARECHALLE Didier (CA2C) - M. PLATEAU Marc (CA2C) - M. BRICOUT Patrice (CCCO)- M. DENIS Jean-Claude (CCCO) - M. GAMBIEZ Daniel (CCCO) - M. GOUY Éric (CCCO) - Mme TOMMASI Evelyne (CCCO)

Titulaires absents excusés ayant été remplacés par un suppléant :

M. GREGOR Didier (CAPH) a remplacé M. SAUVAGE Daniel (CAPH)
M. PAQUET Pascal a remplacé M. RICHARD Jérémy (CA2C)

Titulaires absents excusés ayant donné pouvoir à un titulaire :

M. CARON Bernard (CAPH) a donné pouvoir à M. DENHEZ Jean-Michel (CAPH)
M. DUBOIS Jacques (CAPH) a donné procuration à M. LEMOINE Charles (CAPH)
Mme DEPREZ Marie-Josée (CA2C) a donné procuration à M. MARECHALLE Didier (CA2C)
Mme LESNE SETIAUX Monique (CA2C) a donné procuration à M. GOETGHELUCK Alain (CA2C)

Déléguée absente excusée :

Mme DUFOUR-TONINI Anne-Lise (CAPH)

Délégués absents :

M. WAELKENS Philippe (CAPH) - Mme LUBREZ Séverine (CCCO) - M. PIERRACHE Joël (CCCO)

Secrétaire de séance : M. DENHEZ Jean-Michel (CAPH)

Fonctionnement du syndicat

Objet : Reprise anticipée des résultats de l'exercice 2022 – Budget Principal 05500

N° CS20230413004

N° ACTES : 7.1

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2311-5 et R.2311-13,

Vu l'Instruction Budgétaire et Comptable M 57,

Vu le Budget Primitif pour 2022 et la Décision Modificative n° 1 au Budget Primitif pour 2022 se rapportant au Budget Principal (05500),

Considérant que, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, les résultats de l'exercice 2022 peuvent être repris par anticipation lors de l'adoption du Budget Primitif pour 2023,

Cette reprise anticipée doit être justifiée par une fiche de calcul du résultat prévisionnel établie par l'Ordonnateur accompagnée, soit du Compte de Gestion s'il a pu être établi à cette date, soit d'une balance et d'un tableau des résultats de l'exécution du budget et accompagnés de l'état des restes à réaliser au 31 décembre 2022,

Lors de l'adoption du Compte Administratif pour 2022, les résultats seront définitivement arrêtés.

Il est rappelé que le résultat de fonctionnement doit être affecté en priorité à la couverture du besoin de financement à la section d'investissement, lequel besoin de financement doit être corrigé des restes à réaliser de la section d'investissement.

Vu l'avis de la Commission Finances en date du 27 mars 2023,

Il est proposé au Comité Syndical de procéder à la reprise, par anticipation, des résultats de l'exercice 2022 du Budget Principal (05500) dans les conditions qui suivent :

BUDGET PRINCIPAL (05500)

LES RESULTATS A LA CLOTURE DE LA GESTION 2022

Section de fonctionnement :

Résultat constaté à la clôture de l'exercice 2021	1 575 561,81 €
Part affectée à l'investissement	0,00 €
Résultat subsistant	1 575 561,81 €
Recettes de l'exercice 2022	4 724 090,74 €
Dépenses de l'exercice 2022	-6 283 034,50 €
Résultat de l'exercice 2022	-1 558 943,76 €
Résultat cumulé au 31 décembre 2022	16 618,05 €

Section d'investissement :

Résultat constaté à la clôture de l'exercice 2021	620 084,56 €
Recettes de l'exercice 2022 (y compris résultat affecté)	959 371,47 €
Dépenses de l'exercice 2022	-630 533,33 €
Résultat de l'exercice 2022	328 838,14 €
Transfert de résultats par opération d'ordre non budgétaire au BA Traitement 05504	-4 347 500,00 €
Résultat cumulé au 31 décembre 2022 (chapitre 001)	-3 398 577,30 €

Résultats cumulés fonctionnement et investissement :

Section de fonctionnement	16 618,05 €
Section d'investissement	-3 398 577,30 €
Total des résultats cumulés au 31 décembre 2022	-3 381 959,25 €

Restes à réaliser investissement :

Dépenses	-26 473,40 €
Recettes	0,00 €
Solde	-26 473,40 €

Besoin de financement (1068)	16 618,05 €
Résultat d'investissement (001)	-3 398 577,30 €
Résultat de fonctionnement subsistant (002)	0,00 €

Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

Le Comité Syndical,

- **décide de procéder à la reprise, par anticipation, des résultats de l'exercice 2022 du Budget Principal (05500) dans les conditions proposées ci-dessus.**

Certifié exécutoire par le Président du syndicat compte tenu de la réception en Sous-Préfecture le **17 AVR 2023** et de la publication le **17 AVR 2023** Douchy-les-Mines, le **17 AVR 2023**
Le Président,

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

Le Président du SIAVED,

Charles LEMOINE


Syndicat Inter-Arrondissement
de Valorisation et
d'Élimination des Déchets
5, Route de Lourches
59282 DOUCHY-LES-MINES
Tél. : 03 27 43 78 99
Mail : infos@siaved.fr

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- Recours administratif gracieux auprès de mes services,
- Recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de LILLE.



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS**

Séance du Comité Syndical en date du jeudi 13 avril 2023

Date de la convocation : 5 avril 2023

Nombre de Délégués en exercice : 27

- **Présents : 19**
- **Votants : 23**
- **Excusés : 1**
- **Absents : 3**

L'an deux mille vingt-trois, le treize avril à 18 heures 00, le COMITE du Syndicat Inter-Arrondissement de Valorisation et d'Elimination des Déchets, s'est réuni au SIAVED – Espace Stanis SOLOCH – 5, Route de Louches – 59282 DOUCHY-LES-MINES, sous la Présidence de Monsieur Charles LEMOINE, Président du SIAVED, à la suite de la convocation qui lui a été faite dans les formes légales.

Titulaires présents : M. DELCROIX Jacques (CAPH) - M. DENHEZ Jean-Michel (CAPH) - M. KOWALCZYK Patrick (CAPH) - M. LEGRAIN Didier (CAPH) - M. LEMOINE Charles (CAPH) - M. TONDEUR Jean-Marie (CAPH) - M. TRIFI Patrick (CAPH) - M. VÉNIAT Michel (CAPH) - M. GOETGHELUCK Alain (CA2C) - M. HENNEQUART Michel (CA2C) - M. MARECHALLE Didier (CA2C) - M. PLATEAU Marc (CA2C) - M. BRICOUT Patrice (CCCO) - M. DENIS Jean-Claude (CCCO) - M. GAMBIEZ Daniel (CCCO) - M. GOUY Éric (CCCO) - Mme TOMMASI Evelyne (CCCO)

Titulaires absents excusés ayant été remplacés par un suppléant :

M. GREGOR Didier (CAPH) a remplacé M. SAUVAGE Daniel (CAPH)
M. PAQUET Pascal a remplacé M. RICHARD Jérémy (CA2C)

Titulaires absents excusés ayant donné pouvoir à un titulaire :

M. CARON Bernard (CAPH) a donné pouvoir à M. DENHEZ Jean-Michel (CAPH)
M. DUBOIS Jacques (CAPH) a donné procuration à M. LEMOINE Charles (CAPH)
Mme DEPREZ Marie-Josée (CA2C) a donné procuration à M. MARECHALLE Didier (CA2C)
Mme LESNE SETIAUX Monique (CA2C) a donné procuration à M. GOETGHELUCK Alain (CA2C)

Déléguée absente excusée :

Mme DUFOUR-TONINI Anne-Lise (CAPH)

Délégués absents :

M. WAELKENS Philippe (CAPH) - Mme LUBREZ Séverine (CCCO) - M. PIERRACHE Joël (CCCO)

Secrétaire de séance : M. DENHEZ Jean-Michel (CAPH)

Fonctionnement du syndicat

Objet : Adoption du Budget Primitif pour 2023 – Budget Principal (05500)

N° CS20230413005

N° ACTES : 7.1

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'Instruction Budgétaire et Comptable M 57,

Vu les statuts du Syndicat Inter-Arrondissement de Valorisation et d'Élimination des Déchets (SIAVED),

Vu le Rapport d'Orientations Budgétaires pour 2023 débattu lors de la séance du Comité Syndical en date du 09 mars 2023,

Vu l'avis de la Commission Finances en date du 27 mars 2023,

Il est proposé au Comité Syndical :

- d'adopter le Budget Primitif pour 2023 se rapportant au Budget Principal (05500),
- d'autoriser Monsieur le Président à prendre l'ensemble des engagements juridiques et comptables correspondants.

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Le Comité Syndical,

- **adopte le Budget Primitif pour 2023 se rapportant au Budget Principal (05500),**
- **autorise Monsieur le Président à prendre l'ensemble des engagements juridiques et comptables correspondants.**

Certifié exécutoire par le Président du syndicat compte tenu de la réception en Sous-Préfecture le 17 AVR 2023 et de la publication le 17 AVR 2023 Douchy-les-Mines, le 17 AVR 2023

Le Président,



Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

Le Président du SIAVED,
Syndicat Inter-Arrondissement
de Valorisation et
d'Élimination des Déchets
5, Route de Lourches
59282 DOUCHY-LES-MINES
Tél. : 03 27 43 78 99
Mail : infos@siaved.fr



Charles LEMOINE

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- Recours administratif gracieux auprès de mes services,
- Recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de LILLE.



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du Comité Syndical en date du jeudi 13 avril 2023

Date de la convocation : 5 avril 2023

Nombre de Délégués en exercice : 27

- **Présents : 19**
- **Votants : 23**
- **Excusés : 1**
- **Absents : 3**

L'an deux mille vingt-trois, le treize avril à 18 heures 00, le COMITE du Syndicat Inter-Arrondissement de Valorisation et d'Elimination des Déchets, s'est réuni au SIAVED – Espace Stanis SOLOCH – 5, Route de Louches – 59282 DOUCHY-LES-MINES, sous la Présidence de Monsieur Charles LEMOINE, Président du SIAVED, à la suite de la convocation qui lui a été faite dans les formes légales.

Titulaires présents : M. DELCROIX Jacques (CAPH) - M. DENHEZ Jean-Michel (CAPH) - M. KOWALCZYK Patrick (CAPH) - M. LEGRAIN Didier (CAPH) - M. LEMOINE Charles (CAPH) - M. TONDEUR Jean-Marie (CAPH) - M. TRIFI Patrick (CAPH) - M. VÉNIAT Michel (CAPH) - M. GOETGHELUCK Alain (CA2C) - M. HENNEQUART Michel (CA2C) - M. MARECHALLE Didier (CA2C) - M. PLATEAU Marc (CA2C) - M. BRICOUT Patrice (CCCO) - M. DENIS Jean-Claude (CCCO) - M. GAMBIEZ Daniel (CCCO) - M. GOUY Éric (CCCO) - Mme TOMMASI Evelyne (CCCO)

Titulaires absents excusés ayant été remplacés par un suppléant :

M. GREGOR Didier (CAPH) a remplacé M. SAUVAGE Daniel (CAPH)
M. PAQUET Pascal a remplacé M. RICHARD Jérémy (CA2C)

Titulaires absents excusés ayant donné pouvoir à un titulaire :

M. CARON Bernard (CAPH) a donné pouvoir à M. DENHEZ Jean-Michel (CAPH)
M. DUBOIS Jacques (CAPH) a donné procuration à M. LEMOINE Charles (CAPH)
Mme DEPRez Marie-Josée (CA2C) a donné procuration à M. MARECHALLE Didier (CA2C)
Mme LESNE SETIAUX Monique (CA2C) a donné procuration à M. GOETGHELUCK Alain (CA2C)

Déléguée absente excusée :

Mme DUFOUR-TONINI Anne-Lise (CAPH)

Délégués absents :

M. WAELKENS Philippe (CAPH) - Mme LUBREZ Séverine (CCCO) - M. PIERRACHE Joël (CCCO)

Secrétaire de séance : M. DENHEZ Jean-Michel (CAPH)

Compétence obligatoire**Objet : Reprise anticipée des résultats de l'exercice 2022 – Budget Annexe CVE Douchy les Mines (05501)****N° CS20230413006****N° ACTES : 7.1**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2311-5 et R.2311-13,

Vu l'Instruction Budgétaire et Comptable M 57,

Vu le Budget Primitif pour 2022 et la Décision Modificative n° 1 au Budget Primitif pour 2022 se rapportant au Budget Annexe CVE Douchy les Mines (05501),

Considérant que, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, les résultats de l'exercice 2022 peuvent être repris par anticipation lors de l'adoption du Budget Primitif pour 2023,

Cette reprise anticipée doit être justifiée par une fiche de calcul du résultat prévisionnel établie par l'Ordonnateur accompagnée, soit du Compte de Gestion s'il a pu être établi à cette date, soit d'une balance et d'un tableau des résultats de l'exécution du budget et accompagnés de l'état des restes à réaliser au 31 décembre 2022,

Lors de l'adoption du Compte Administratif pour 2022, les résultats seront définitivement arrêtés.

Il est rappelé que le résultat de fonctionnement doit être affecté en priorité à la couverture du besoin de financement à la section d'investissement, lequel besoin de financement doit être corrigé des restes à réaliser de la section d'investissement.

Vu l'avis de la Commission Finances en date du 27 mars 2023,

Il est proposé au Comité Syndical de procéder à la reprise, par anticipation, des résultats de l'exercice 2022 du Budget Annexe CVE Douchy les Mines (05501) dans les conditions qui suivent :

BUDGET ANNEXE CVE DOUCHY LES MINES (05501)

LES RESULTATS A LA CLOTURE DE LA GESTION 2022

Section de fonctionnement :

Résultat constaté à la clôture de l'exercice 2021	1 764 604,53 €
Part affectée à l'investissement	0,00 €
Résultat subsistant	1 764 604,53 €
Recettes de l'exercice 2022	12 902 835,59 €
Dépenses de l'exercice 2022	-9 739 750,23 €
Résultat de l'exercice 2022	3 163 085,36 €
Résultat cumulé au 31 décembre 2022	4 927 689,89 €

Section d'investissement :

Résultat constaté à la clôture de l'exercice 2021	400 015,33 €
Recettes de l'exercice 2022 (y compris résultat affecté)	8 489 983,92 €
Dépenses de l'exercice 2022	-12 402 405,39 €
Résultat de l'exercice 2022	-3 912 421,47 €
Résultat cumulé au 31 décembre 2022 (chapitre 001)	-3 512 406,14 €

Résultats cumulés fonctionnement et investissement :

Section de fonctionnement	4 927 689,89 €
Section d'investissement	-3 512 406,14 €
Total des résultats cumulés au 31 décembre 2022	1 415 283,75 €

Restes à réaliser investissement :

Dépenses	0,00 €
Recettes	0,00 €
Solde	0,00 €

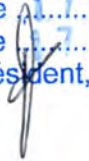
Besoin de financement (1068)	-3 512 406,14 €
Résultat d'investissement (001)	-3 512 406,14 €
Résultat de fonctionnement subsistant (002)	1 415 283,75 €

Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

Le Comité Syndical,

- **décide de procéder à la reprise, par anticipation, des résultats de l'exercice 2022 du Budget Annexe CVE Douchy les Mines (05501) dans les conditions proposées ci-dessus.**

Certifié exécutoire par le Président du syndicat compte tenu de la réception en Sous-Préfecture le 17 AVR 2023 et de la publication le 17 AVR 2023 Douchy-les-Mines, le 17 AVR 2023
Le Président,



Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

Le Président du SIAVED,
Syndicat Inter-Arrondissement de Valorisation et d'Élimination des Déchets
5, Route de Lourches
59282 DOUCHY-LES-MINES
Tél. : 03 27 43 78 99
Mail : infos@siaved.fr



Charles LEMOINE
Producteur de Ressources

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- Recours administratif gracieux auprès de mes services,
- Recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de LILLE.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du Comité Syndical en date du jeudi 13 avril 2023

Date de la convocation : 5 avril 2023

Nombre de Délégués en exercice : 27

- **Présents : 19**
- **Votants : 23**
- **Excusés : 1**
- **Absents : 3**

L'an deux mille vingt-trois, le treize avril à 18 heures 00, le COMITE du Syndicat Inter-Arrondissement de Valorisation et d'Elimination des Déchets, s'est réuni au SIAVED – Espace Stanis SOLOCH – 5, Route de Lourches – 59282 DOUCHY-LES-MINES, sous la Présidence de Monsieur Charles LEMOINE, Président du SIAVED, à la suite de la convocation qui lui a été faite dans les formes légales.

Titulaires présents : M. DELCROIX Jacques (CAPH) - M. DENHEZ Jean-Michel (CAPH) - M. KOWALCZYK Patrick (CAPH) - M. LEGRAIN Didier (CAPH) - M. LEMOINE Charles (CAPH) - M. TONDEUR Jean-Marie (CAPH) - M. TRIFI Patrick (CAPH) - M. VÉNIAT Michel (CAPH) - M. GOETGHELUCK Alain (CA2C) - M. HENNEQUART Michel (CA2C) - M. MARECHALLE Didier (CA2C) - M. PLATEAU Marc (CA2C) - M. BRICOUT Patrice (CCCO) - M. DENIS Jean-Claude (CCCO) - M. GAMBIEZ Daniel (CCCO) - M. GOUY Éric (CCCO) - Mme TOMMASI Evelyne (CCCO)

Titulaires absents excusés ayant été remplacés par un suppléant :

M. GREGOR Didier (CAPH) a remplacé M. SAUVAGE Daniel (CAPH)
M. PAQUET Pascal a remplacé M. RICHARD Jérémy (CA2C)

Titulaires absents excusés ayant donné pouvoir à un titulaire :

M. CARON Bernard (CAPH) a donné pouvoir à M. DENHEZ Jean-Michel (CAPH)
M. DUBOIS Jacques (CAPH) a donné procuration à M. LEMOINE Charles (CAPH)
Mme DEPRez Marie-Josée (CA2C) a donné procuration à M. MARECHALLE Didier (CA2C)
Mme LESNE SETIAUX Monique (CA2C) a donné procuration à M. GOETGHELUCK Alain (CA2C)

Déléguée absente excusée :

Mme DUFOUR-TONINI Anne-Lise (CAPH)

Délégués absents :

M. WAELKENS Philippe (CAPH) - Mme LUBREZ Séverine (CCCO) - M. PIERRACHE Joël (CCCO)

Secrétaire de séance : M. DENHEZ Jean-Michel (CAPH)

Compétence obligatoire**Objet : Adoption du Budget Primitif pour 2023 – Budget Annexe CVE Douchy les Mines (05501)**

N° CS20230413007

N° ACTES : 7.1

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'Instruction Budgétaire et Comptable M 57,

Vu les statuts du Syndicat Inter-Arrondissement de Valorisation et d'Élimination des Déchets (SIAVED),

Vu le Rapport d'Orientations Budgétaires pour 2023 débattu lors de la séance du Comité Syndical en date du 09 mars 2023,

Vu l'avis de la Commission Finances en date du 27 mars 2023,

Il est proposé au Comité Syndical :

- d'adopter le Budget Primitif pour 2023 se rapportant au Budget Annexe CVE Douchy les Mines (05501),
- d'autoriser Monsieur le Président à prendre l'ensemble des engagements juridiques et comptables correspondants.

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Le Comité Syndical,

- **adopte le Budget Primitif pour 2023 se rapportant au Budget Annexe CVE Douchy les Mines (05501),**
- **autorise Monsieur le Président à prendre l'ensemble des engagements juridiques et comptables correspondants.**

Certifié exécutoire par le Président du syndicat compte tenu de la réception en Sous-Préfecture le 7 AVR 2023 et de la publication le 7 AVR 2023 Douchy-les-Mines, le 7 AVR 2023
Le Président,

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

Le Président du SIAVED, Syndicat Inter-Arrondissement de Valorisation et d'Élimination des Déchets
5, Route de Lourches
59282 DOUCHY-LES-MINES
Tél : 03 27 43 78 99
Mail : infos@siaved.fr

Charles LEMOINE

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- Recours administratif gracieux auprès de mes services,
- Recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de LILLE.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du Comité Syndical en date du jeudi 13 avril 2023

Date de la convocation : 5 avril 2023

Nombre de Délégués en exercice : 27

- **Présents : 19**
- **Votants : 23**
- **Excusés : 1**
- **Absents : 3**

L'an deux mille vingt-trois, le treize avril à 18 heures 00, le COMITE du Syndicat Inter-Arrondissement de Valorisation et d'Elimination des Déchets, s'est réuni au SIAVED – Espace Stanis SOLOCH – 5, Route de Louches – 59282 DOUCHY-LES-MINES, sous la Présidence de Monsieur Charles LEMOINE, Président du SIAVED, à la suite de la convocation qui lui a été faite dans les formes légales.

Titulaires présents : M. DELCROIX Jacques (CAPH) - M. DENHEZ Jean-Michel (CAPH) - M. KOWALCZYK Patrick (CAPH) - M. LEGRAIN Didier (CAPH) - M. LEMOINE Charles (CAPH) - M. TONDEUR Jean-Marie (CAPH) - M. TRIFI Patrick (CAPH) - M. VÉNIAT Michel (CAPH) - M. GOETGHELUCK Alain (CA2C) - M. HENNEQUART Michel (CA2C) - M. MARECHALLE Didier (CA2C) - M. PLATEAU Marc (CA2C) - M. BRICOUT Patrice (CCCO) - M. DENIS Jean-Claude (CCCO) - M. GAMBIEZ Daniel (CCCO) - M. GOUY Éric (CCCO) - Mme TOMMASI Evelyne (CCCO)

Titulaires absents excusés ayant été remplacés par un suppléant :

M. GREGOR Didier (CAPH) a remplacé M. SAUVAGE Daniel (CAPH)
M. PAQUET Pascal a remplacé M. RICHARD Jérémy (CA2C)

Titulaires absents excusés ayant donné pouvoir à un titulaire :

M. CARON Bernard (CAPH) a donné pouvoir à M. DENHEZ Jean-Michel (CAPH)
M. DUBOIS Jacques (CAPH) a donné procuration à M. LEMOINE Charles (CAPH)
Mme DEPRez Marie-Josée (CA2C) a donné procuration à M. MARECHALLE Didier (CA2C)
Mme LESNE SETIAUX Monique (CA2C) a donné procuration à M. GOETGHELUCK Alain (CA2C)

Déléguée absente excusée :

Mme DUFOUR-TONINI Anne-Lise (CAPH)

Délégués absents :

M. WAELKENS Philippe (CAPH) - Mme LUBREZ Séverine (CCCO) - M. PIERRACHE Joël (CCCO)

Secrétaire de séance : M. DENHEZ Jean-Michel (CAPH)

Compétence obligatoire

Objet : Reprise anticipée des résultats de l'exercice 2022 – Budget Annexe Traitement Valorisation (05504)

N° CS20230413008

N° ACTES : 7.1

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2311-5 et R.2311-13,

Vu l'Instruction Budgétaire et Comptable M 57,

Vu le Budget Primitif pour 2022 et la Décision Modificative n° 1 au Budget Primitif pour 2022 se rapportant au Budget Annexe Traitement Valorisation (05504),

Considérant que, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, les résultats de l'exercice 2022 peuvent être repris par anticipation lors de l'adoption du Budget Primitif pour 2023,

Cette reprise anticipée doit être justifiée par une fiche de calcul du résultat prévisionnel établie par l'Ordonnateur accompagnée, soit du Compte de Gestion s'il a pu être établi à cette date, soit d'une balance et d'un tableau des résultats de l'exécution du budget et accompagnés de l'état des restes à réaliser au 31 décembre 2022,

Lors de l'adoption du Compte Administratif pour 2022, les résultats seront définitivement arrêtés.

Il est rappelé que le résultat de fonctionnement doit être affecté en priorité à la couverture du besoin de financement à la section d'investissement, lequel besoin de financement doit être corrigé des restes à réaliser de la section d'investissement.

Vu l'avis de la Commission Finances en date du 27 mars 2023,

Il est proposé au Comité Syndical de procéder à la reprise, par anticipation, des résultats de l'exercice 2022 du Budget Annexe Traitement Valorisation (05504) dans les conditions qui suivent :

BUDGET ANNEXE TRAITEMENT (05504)

LES RESULTATS A LA CLOTURE DE LA GESTION 2022

Section de fonctionnement :

Résultat constaté à la clôture de l'exercice 2021	0,00 €
Part affectée à l'investissement	0,00 €
Résultat subsistant	0,00 €

Recettes de l'exercice 2022	24 739 178,89 €
Dépenses de l'exercice 2022	-21 070 641,32 €

Résultat de l'exercice 2022	3 668 537,57 €
-----------------------------	----------------

Résultat cumulé au 31 décembre 2022	3 668 537,57 €
--	-----------------------

Section d'investissement :

Résultat constaté à la clôture de l'exercice 2021	0,00 €
---	--------

Recettes de l'exercice 2022 (y compris résultat affecté)	4 243 743,21 €
Dépenses de l'exercice 2022	-3 028 111,16 €

Résultat de l'exercice 2022	1 215 632,05 €
-----------------------------	----------------

Transfert de résultats par opération d'ordre non budgétaire du Budget Principal	4 347 500,00 €
---	----------------

Résultat cumulé au 31 décembre 2022 (chapitre 001)	5 563 132,05 €
---	-----------------------

Résultats cumulés fonctionnement et investissement :

Section de fonctionnement	3 668 537,57 €
Section d'investissement	5 563 132,05 €
Total des résultats cumulés au 31 décembre 2022	9 231 669,62 €

Restes à réaliser investissement :

Dépenses	-58 609,15 €
Recettes	0,00 €
Solde	-58 609,15 €

Besoin de financement (1068)	0,00 €
-------------------------------------	---------------

Résultat d'investissement (001)	5 563 132,05 €
--	-----------------------

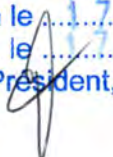
Résultat de fonctionnement subsistant (002)	3 668 537,57 €
--	-----------------------

Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

Le Comité Syndical,

- **décide de procéder à la reprise, par anticipation, des résultats de l'exercice 2022 du Budget Annexe Traitement Valorisation (05504) dans les conditions proposées ci-dessus.**

Certifié exécutoire par le Président du syndicat compte tenu de la réception en Sous-Préfecture le 17 AVR 2023 et de la publication le 17 AVR 2023 Douchy-les-Mines, le 17 AVR 2023
Le Président,



Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

Le Président du SIAVED



Charles LEMOINE

Syndicat Inter-Arrondissement de Valorisation et d'Elimination des Dechets
5, Route de Lourche
59282 DOUCHY-LES-MINES
Tél. : 03 27 43 78 99
Mail : infos@siaved.fr

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- Recours administratif gracieux auprès de mes services,
- Recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de LILLE.



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS**

Séance du Comité Syndical en date du jeudi 13 avril 2023

Date de la convocation : 5 avril 2023

Nombre de Délégués en exercice : 27

- **Présents : 19**
- **Votants : 23**
- **Excusés : 1**
- **Absents : 3**

L'an deux mille vingt-trois, le treize avril à 18 heures 00, le COMITE du Syndicat Inter-Arrondissement de Valorisation et d'Elimination des Déchets, s'est réuni au SIAVED – Espace Stanis SOLOCH – 5, Route de Louches – 59282 DOUCHY-LES-MINES, sous la Présidence de Monsieur Charles LEMOINE, Président du SIAVED, à la suite de la convocation qui lui a été faite dans les formes légales.

Titulaires présents : M. DELCROIX Jacques (CAPH) - M. DENHEZ Jean-Michel (CAPH) - M. KOWALCZYK Patrick (CAPH) - M. LEGRAIN Didier (CAPH) - M. LEMOINE Charles (CAPH) - M. TONDEUR Jean-Marie (CAPH) - M. TRIFI Patrick (CAPH) - M. VÉNIAT Michel (CAPH) - M. GOETGHELUCK Alain (CA2C) - M. HENNEQUART Michel (CA2C) - M. MARECHALLE Didier (CA2C) - M. PLATEAU Marc (CA2C) - M. BRICOUT Patrice (CCCO) - M. DENIS Jean-Claude (CCCO) - M. GAMBIEZ Daniel (CCCO) - M. GOUY Éric (CCCO) - Mme TOMMASI Evelyne (CCCO)

Titulaires absents excusés ayant été remplacés par un suppléant :

M. GREGOR Didier (CAPH) a remplacé M. SAUVAGE Daniel (CAPH)
M. PAQUET Pascal a remplacé M. RICHARD Jérémy (CA2C)

Titulaires absents excusés ayant donné pouvoir à un titulaire :

M. CARON Bernard (CAPH) a donné pouvoir à M. DENHEZ Jean-Michel (CAPH)
M. DUBOIS Jacques (CAPH) a donné procuration à M. LEMOINE Charles (CAPH)
Mme DEPREZ Marie-Josée (CA2C) a donné procuration à M. MARECHALLE Didier (CA2C)
Mme LESNE SETIAUX Monique (CA2C) a donné procuration à M. GOETGHELUCK Alain (CA2C)

Déléguée absente excusée :

Mme DUFOUR-TONINI Anne-Lise (CAPH)

Délégués absents :

M. WAELKENS Philippe (CAPH) - Mme LUBREZ Séverine (CCCO) - M. PIERRACHE Joël (CCCO)

Secrétaire de séance : M. DENHEZ Jean-Michel (CAPH)

Compétence obligatoire

Objet : Adoption du Budget Primitif pour 2023 – Budget Annexe Traitement Valorisation (05504)

N° CS20230413009

N° ACTES : 7.1

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'Instruction Budgétaire et Comptable M 57,

Vu les statuts du Syndicat Inter-Arrondissement de Valorisation et d'Elimination des Déchets (SIAVED),

Vu le Rapport d'Orientations Budgétaires pour 2023 débattu lors de la séance du Comité Syndical en date du 09 mars 2023,

Vu l'avis de la Commission Finances en date du 27 mars 2023,

Il est proposé au Comité Syndical :

- d'adopter le Budget Primitif pour 2023 se rapportant au Budget Annexe Traitement Valorisation (05504),
- d'autoriser Monsieur le Président à prendre l'ensemble des engagements juridiques et comptables correspondants.

Après en avoir délibéré,

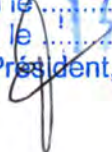
A l'unanimité,

Le Comité Syndical,

- **adopte le Budget Primitif pour 2023 se rapportant au Budget Annexe Traitement Valorisation (05504),**
- **autorise Monsieur le Président à prendre l'ensemble des engagements juridiques et comptables correspondants.**

Certifié exécutoire par le Président du syndicat compte tenu de la réception en Sous-Préfecture le 17 AVR 2023 et de la publication le 17 AVR 2023 Douchy-les-Mines, le 17 AVR 2023

Le Président,



Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

Le Président du SIAVED, Syndicat Inter-Arrondissement de Valorisation et d'Elimination des Déchets
5, Route de Lourches
59282 DOUCHY-LES-MINES
Tél. : 03 27 43 78 99
Mail : infos@siaved.fr

Charles LEMOINE



La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- Recours administratif gracieux auprès de mes services,
- Recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de LILLE.



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS**

Séance du Comité Syndical en date du jeudi 13 avril 2023
Date de la convocation : 5 avril 2023

Nombre de Délégués en exercice : 27

- **Présents : 19**
- **Votants : 23**
- **Excusés : 1**
- **Absents : 3**

L'an deux mille vingt-trois, le treize avril à 18 heures 00, le COMITE du Syndicat Inter-Arrondissement de Valorisation et d'Elimination des Déchets, s'est réuni au SIAVED – Espace Stanis SOLOCH – 5, Route de Louches – 59282 DOUCHY-LES-MINES, sous la Présidence de Monsieur Charles LEMOINE, Président du SIAVED, à la suite de la convocation qui lui a été faite dans les formes légales.

Titulaires présents : M. DELCROIX Jacques (CAPH) - M. DENHEZ Jean-Michel (CAPH) - M. KOWALCZYK Patrick (CAPH) - M. LEGRAIN Didier (CAPH) - M. LEMOINE Charles (CAPH) - M. TONDEUR Jean-Marie (CAPH) - M. TRIFI Patrick (CAPH) - M. VÉNIAT Michel (CAPH) - M. GOETGHELUCK Alain (CA2C) - M. HENNEQUART Michel (CA2C) - M. MARECHALLE Didier (CA2C) - M. PLATEAU Marc (CA2C) - M. BRICOUT Patrice (CCCO) - M. DENIS Jean-Claude (CCCO) - M. GAMBIEZ Daniel (CCCO) - M. GOUY Éric (CCCO) - Mme TOMMASI Evelyne (CCCO)

Titulaires absents excusés ayant été remplacés par un suppléant :

M. GREGOR Didier (CAPH) a remplacé M. SAUVAGE Daniel (CAPH)
M. PAQUET Pascal a remplacé M. RICHARD Jérémie (CA2C)

Titulaires absents excusés ayant donné pouvoir à un titulaire :

M. CARON Bernard (CAPH) a donné pouvoir à M. DENHEZ Jean-Michel (CAPH)
M. DUBOIS Jacques (CAPH) a donné procuration à M. LEMOINE Charles (CAPH)
Mme DEPREZ Marie-Josée (CA2C) a donné procuration à M. MARECHALLE Didier (CA2C)
Mme LESNE SETIAUX Monique (CA2C) a donné procuration à M. GOETGHELUCK Alain (CA2C)

Déléguée absente excusée :

Mme DUFOUR-TONINI Anne-Lise (CAPH)

Délégués absents :

M. WAEKENS Philippe (CAPH) - Mme LUBREZ Séverine (CCCO) - M. PIERRACHE Joël (CCCO)

Secrétaire de séance : M. DENHEZ Jean-Michel (CAPH)

Compétence obligatoire

Objet : Fixation des contributions statutaires pour 2023 – compétence obligatoire – Budget Annexe Traitement Valorisation (05504)		AFFECTATION DES CREDITS
N° CS20230413010	N° ACTES : 7.1	Budget : 05504 Fonction : 7213 Compte budgétaire : 74758 Opération : - Montant prévisionnel : 20 898 277 €

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'Instruction Budgétaire et Comptable M 57,

Vu les statuts du Syndicat Inter-Arrondissement de Valorisation et d'Élimination des Déchets (SIAVED),

Vu le Budget Primitif pour 2023 se rapportant au Budget Annexe Traitement Valorisation (05504),

Vu la délibération n° CS20221215010 du Comité Syndical en date du 15 décembre 2022 portant fixation des contributions statutaires provisoires des collectivités adhérentes pour l'année 2023 pour la compétence obligatoire « traitement et valorisation des déchets ménagers et assimilés » - Budget Annexe Traitement Valorisation (05504),

Vu l'avis de la Commission Finances en date du 27 mars 2023,

Il est proposé au Comité Syndical :

- de fixer le montant des contributions statutaires des EPCI adhérents pour la compétence obligatoire « traitement et valorisation des déchets ménagers et assimilés » au titre de l'année 2023 (Budget Annexe Traitement Valorisation 05504), ainsi qu'il suit :

EPCI adhérents	Montant des contributions statutaires 2023
C.A. La Porte du Hainaut (CAPH)	11 250 184 €
C.A. Caudrésis Catésis (CA2C)	4 549 453 €
C.C. Cœur d'Ostrevent (CCCO)	5 098 640 €
Total	20 898 277 €

- de décider que ces contributions statutaires seront versées mensuellement sous la forme de douzièmes, ainsi qu'il suit :

Acomptes Mensuels	CAPH	CA2C	CCCO	Total
janv-23	988 685 €	396 364 €	436 704 €	1 821 753 €
févr-23	988 685 €	396 364 €	436 704 €	1 821 753 €
mars-23	988 685 €	396 364 €	436 704 €	1 821 753 €
avr-23	920 465 €	373 377 €	420 952 €	1 714 794 €
mai-23	920 458 €	373 373 €	420 947 €	1 714 778 €
juin-23	920 458 €	373 373 €	420 947 €	1 714 778 €
juil-23	920 458 €	373 373 €	420 947 €	1 714 778 €
août-23	920 458 €	373 373 €	420 947 €	1 714 778 €
sept-23	920 458 €	373 373 €	420 947 €	1 714 778 €
oct-23	920 458 €	373 373 €	420 947 €	1 714 778 €
nov-23	920 458 €	373 373 €	420 947 €	1 714 778 €
déc-23	920 458 €	373 373 €	420 947 €	1 714 778 €
Total Année 2023	11 250 184 €	4 549 453 €	5 098 640 €	20 898 277 €

- d'autoriser Monsieur le Président à prendre les engagements juridiques et comptables correspondants.

Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

Le Comité Syndical,

- fixe le montant des contributions statutaires des EPCI adhérents pour la compétence obligatoire « traitement et valorisation des déchets ménagers et assimilés » au titre de l'année 2023 (Budget Annexe Traitement Valorisation 05504) comme énoncé ci-dessus ;
- décide que ces contributions statutaires seront versées mensuellement sous la forme de douzièmes comme énoncé ci-dessus ;
- autorise Monsieur le Président à prendre les engagements juridiques et comptables correspondants.

Certifié exécutoire par le Président du syndicat compte tenu de la réception en Sous-Préfecture le 17 AVR 2023 et de la publication le 17 AVR 2023 Douchy-les Mines, le 17 AVR 2023
Le Président,



Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

Le Président du SIAVED



Charles LEMOINE



Syndicat Inter-Arrondissement
de Valorisation et
d'Élimination des Déchets
5, Route de Lourche
59282 DOUCHY-LES-MINES
Tél. : 03 27 43 78 99
Mail : infos@siaved.fr

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- Recours administratif gracieux auprès de mes services,
- Recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de LILLE.





**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS**

Séance du Comité Syndical en date du jeudi 13 avril 2023

Date de la convocation : 5 avril 2023

Nombre de Délégués en exercice : 27

- **Présents : 19**
- **Votants : 23**
- **Excusés : 1**
- **Absents : 3**

L'an deux mille vingt-trois, le treize avril à 18 heures 00, le COMITE du Syndicat Inter-Arrondissement de Valorisation et d'Elimination des Déchets, s'est réuni au SIAVED – Espace Stanis SOLOCH – 5, Route de Louches – 59282 DOUCHY-LES-MINES, sous la Présidence de Monsieur Charles LEMOINE, Président du SIAVED, à la suite de la convocation qui lui a été faite dans les formes légales.

Titulaires présents : M. DELCROIX Jacques (CAPH) - M. DENHEZ Jean-Michel (CAPH) - M. KOWALCZYK Patrick (CAPH) - M. LEGRAIN Didier (CAPH) - M. LEMOINE Charles (CAPH) - M. TONDEUR Jean-Marie (CAPH) - M. TRIFI Patrick (CAPH) - M. VÉNIAT Michel (CAPH) - M. GOETGHELUCK Alain (CA2C) - M. HENNEQUART Michel (CA2C) - M. MARECHALLE Didier (CA2C) - M. PLATEAU Marc (CA2C) - M. BRICOUT Patrice (CCCO) - M. DENIS Jean-Claude (CCCO) - M. GAMBIEZ Daniel (CCCO) - M. GOUY Éric (CCCO) - Mme TOMMASI Evelyne (CCCO)

Titulaires absents excusés ayant été remplacés par un suppléant :

M. GREGOR Didier (CAPH) a remplacé M. SAUVAGE Daniel (CAPH)
M. PAQUET Pascal a remplacé M. RICHARD Jérémy (CA2C)

Titulaires absents excusés ayant donné pouvoir à un titulaire :

M. CARON Bernard (CAPH) a donné pouvoir à M. DENHEZ Jean-Michel (CAPH)
M. DUBOIS Jacques (CAPH) a donné procuration à M. LEMOINE Charles (CAPH)
Mme DEPREZ Marie-Josée (CA2C) a donné procuration à M. MARECHALLE Didier (CA2C)
Mme LESNE SETIAUX Monique (CA2C) a donné procuration à M. GOETGHELUCK Alain (CA2C)

Déléguée absente excusée :

Mme DUFOUR-TONINI Anne-Lise (CAPH)

Délégués absents :

M. WAELKENS Philippe (CAPH) - Mme LUBREZ Séverine (CCCO) - M. PIERRACHE Joël (CCCO)

Secrétaire de séance : M. DENHEZ Jean-Michel (CAPH)

Compétence obligatoire

Objet : Reprise anticipée des résultats de l'exercice 2022 – Budget Annexe Tri (05503)

N° CS20230413011

N° ACTES : 7.1

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2311-5 et R.2311-13,

Vu l'Instruction Budgétaire et Comptable M 57,

Vu le Budget Primitif pour 2022 et la Décision Modificative n° 1 au Budget Primitif pour 2022 se rapportant au Budget Annexe Tri (05503),

Considérant que, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, les résultats de l'exercice 2022 peuvent être repris par anticipation lors de l'adoption du Budget Primitif pour 2023,

Cette reprise anticipée doit être justifiée par une fiche de calcul du résultat prévisionnel établie par l'Ordonnateur accompagnée, soit du Compte de Gestion s'il a pu être établi à cette date, soit d'une balance et d'un tableau des résultats de l'exécution du budget et accompagnés de l'état des restes à réaliser au 31 décembre 2022,

Lors de l'adoption du Compte Administratif pour 2022, les résultats seront définitivement arrêtés.

Il est rappelé que le résultat de fonctionnement doit être affecté en priorité à la couverture du besoin de financement à la section d'investissement, lequel besoin de financement doit être corrigé des restes à réaliser de la section d'investissement.

Vu l'avis de la Commission Finances en date du 27 mars 2023,

Il est proposé au Comité Syndical de procéder à la reprise, par anticipation, des résultats de l'exercice 2022 du Budget Annexe Tri (05503) dans les conditions qui suivent :

BUDGET ANNEXE TRI (05503)

LES RESULTATS A LA CLOTURE DE LA GESTION 2022

Section de fonctionnement :

Résultat constaté à la clôture de l'exercice 2021	0,00 €
Part affectée à l'investissement	0,00 €
Résultat subsistant	0,00 €
Recettes de l'exercice 2022	3 115 160,00 €
Dépenses de l'exercice 2022	-2 607 167,19 €
Résultat de l'exercice 2022	507 992,81 €
Résultat cumulé au 31 décembre 2022	507 992,81 €

Section d'investissement :

Résultat constaté à la clôture de l'exercice 2021	6 831 211,37 €
Recettes de l'exercice 2022 (y compris résultat affecté)	6 456 294,94 €
Dépenses de l'exercice 2022	-9 606 060,59 €
Résultat de l'exercice 2022	-3 149 765,65 €
Résultat cumulé au 31 décembre 2022 (chapitre 001)	3 681 445,72 €

Résultats cumulés fonctionnement et investissement :

Section de fonctionnement	507 992,81 €
Section d'investissement	3 681 445,72 €
Total des résultats cumulés au 31 décembre 2022	4 189 438,53 €

Restes à réaliser investissement :

Dépenses	0,00 €
Recettes	0,00 €
Solde	0,00 €

Besoin de financement (1068)	0,00 €
-------------------------------------	---------------

Résultat d'investissement (001)	3 681 445,72 €
--	-----------------------

Résultat de fonctionnement subsistant (002)	507 992,81 €
--	---------------------

Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

Le Comité Syndical,

- **décide de procéder à la reprise, par anticipation, des résultats de l'exercice 2022 du Budget Annexe Tri (05503) dans les conditions énoncées ci-dessus.**

Certifié exécutoire par le Président du syndicat compte tenu de la réception en Sous-Préfecture le ~~1.7.2023~~ **1.7.2023** et de la publication le ~~1.7.2023~~ **1.7.2023** Douchy-les-Mines, le ~~1.7.2023~~ **1.7.2023**
Le Président,



Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

Le Président du SIAVED,



Charles LEMOINE


SIAVED
Producteur de Ressources
Syndicat Inter-Arrondissement
de Valorisation et
d'Élimination des Déchets
5, Route de Lourches
59282 DOUCHY-LES-MINES
Tél. : 03 27 43 78 99
Mail : infos@siaved.fr

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- Recours administratif gracieux auprès de mes services,
- Recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de LILLE.



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS**

Séance du Comité Syndical en date du jeudi 13 avril 2023

Date de la convocation : 5 avril 2023

Nombre de Délégués en exercice : 27

- **Présents : 19**
- **Votants : 23**
- **Excusés : 1**
- **Absents : 3**

L'an deux mille vingt-trois, le treize avril à 18 heures 00, le COMITE du Syndicat Inter-Arrondissement de Valorisation et d'Elimination des Déchets, s'est réuni au SIAVED – Espace Stanis SOLOCH – 5, Route de Lourches – 59282 DOUCHY-LES-MINES, sous la Présidence de Monsieur Charles LEMOINE, Président du SIAVED, à la suite de la convocation qui lui a été faite dans les formes légales.

Titulaires présents : M. DELCROIX Jacques (CAPH) - M. DENHEZ Jean-Michel (CAPH) - M. KOWALCZYK Patrick (CAPH) - M. LEGRAIN Didier (CAPH) - M. LEMOINE Charles (CAPH) - M. TONDEUR Jean-Marie (CAPH) - M. TRIFI Patrick (CAPH) - M. VÉNIAT Michel (CAPH) - M. GOETGHELUCK Alain (CA2C) - M. HENNEQUART Michel (CA2C) - M. MARECHALLE Didier (CA2C) - M. PLATEAU Marc (CA2C) - M. BRICOUT Patrice (CCCO) - M. DENIS Jean-Claude (CCCO) - M. GAMBIEZ Daniel (CCCO) - M. GOUY Éric (CCCO) - Mme TOMMASI Evelyne (CCCO)

Titulaires absents excusés ayant été remplacés par un suppléant :

M. GREGOR Didier (CAPH) a remplacé M. SAUVAGE Daniel (CAPH)
M. PAQUET Pascal a remplacé M. RICHARD Jérémy (CA2C)

Titulaires absents excusés ayant donné pouvoir à un titulaire :

M. CARON Bernard (CAPH) a donné pouvoir à M. DENHEZ Jean-Michel (CAPH)
M. DUBOIS Jacques (CAPH) a donné procuration à M. LEMOINE Charles (CAPH)
Mme DEPRez Marie-Josée (CA2C) a donné procuration à M. MARECHALLE Didier (CA2C)
Mme LESNE SETIAUX Monique (CA2C) a donné procuration à M. GOETGHELUCK Alain (CA2C)

Déléguée absente excusée :

Mme DUFOUR-TONINI Anne-Lise (CAPH)

Délégués absents :

M. WAELKENS Philippe (CAPH) - Mme LUBREZ Séverine (CCCO) - M. PIERRACHE Joël (CCCO)

Secrétaire de séance : M. DENHEZ Jean-Michel (CAPH)

Compétence obligatoire

Objet : Adoption du Budget Primitif pour 2023 – Budget Annexe Tri (05503)

N° CS20230413012

N° ACTES : 7.1

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'Instruction Budgétaire et Comptable M 57,

Vu les statuts du Syndicat Inter-Arrondissement de Valorisation et d'Élimination des Déchets (SIAVED),

Vu le Rapport d'Orientations Budgétaires pour 2023 débattu lors de la séance du Comité Syndical en date du 09 mars 2023,

Vu l'avis de la Commission Finances en date du 27 mars 2023,

Il est proposé au Comité Syndical :

- d'adopter le Budget Primitif pour 2023 se rapportant au Budget Annexe Tri (05503),
- d'autoriser Monsieur le Président à prendre l'ensemble des engagements juridiques et comptables correspondants.

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Le Comité Syndical,

- **adopte le Budget Primitif pour 2023 se rapportant au Budget Annexe Tri (05503),**
- **autorise Monsieur le Président à prendre l'ensemble des engagements juridiques et comptables correspondants.**

Certifié exécutoire par le Président du syndicat compte tenu de la réception en Sous-Préfecture le 17 AVR. 2023 et de la publication le 17 AVR. 2023 Douchy-les-Mines, le 17 AVR. 2023

Le Président,

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

Le Président du SIAVED,



Charles LEMOINE



Syndicat Inter-Arrondissement
de Valorisation et
d'Élimination des Déchets
5, Route de Lourches
59282 DOUCHY-LES-MINES
Tél. : 03 27 43 78 99
Mail : infos@siaved.fr

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- Recours administratif gracieux auprès de mes services,
- Recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de LILLE.



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS**

Séance du Comité Syndical en date du jeudi 13 avril 2023
Date de la convocation : 5 avril 2023

Nombre de Délégués en exercice : 27

- **Présents : 19**
- **Votants : 23**
- **Excusés : 1**
- **Absents : 3**

L'an deux mille vingt-trois, le treize avril à 18 heures 00, le COMITE du Syndicat Inter-Arrondissement de Valorisation et d'Élimination des Déchets, s'est réuni au SIAVED – Espace Stanis SOLOCH – 5, Route de Louches – 59282 DOUCHY-LES-MINES, sous la Présidence de Monsieur Charles LEMOINE, Président du SIAVED, à la suite de la convocation qui lui a été faite dans les formes légales.

Titulaires présents : M. DELCROIX Jacques (CAPH) - M. DENHEZ Jean-Michel (CAPH) - M. KOWALCZYK Patrick (CAPH) - M. LEGRAIN Didier (CAPH) - M. LEMOINE Charles (CAPH) - M. TONDEUR Jean-Marie (CAPH) - M. TRIFI Patrick (CAPH) - M. VÉNIAT Michel (CAPH) - M. GOETGHELUCK Alain (CA2C) - M. HENNEQUART Michel (CA2C) - M. MARECHALLE Didier (CA2C) - M. PLATEAU Marc (CA2C) - M. BRICOUT Patrice (CCCO) - M. DENIS Jean-Claude (CCCO) - M. GAMBIEZ Daniel (CCCO) - M. GOUY Éric (CCCO) - Mme TOMMASI Evelyne (CCCO)

Titulaires absents excusés ayant été remplacés par un suppléant :

M. GREGOR Didier (CAPH) a remplacé M. SAUVAGE Daniel (CAPH)
M. PAQUET Pascal a remplacé M. RICHARD Jérémy (CA2C)

Titulaires absents excusés ayant donné pouvoir à un titulaire :

M. CARON Bernard (CAPH) a donné pouvoir à M. DENHEZ Jean-Michel (CAPH)
M. DUBOIS Jacques (CAPH) a donné procuration à M. LEMOINE Charles (CAPH)
Mme DEPREZ Marie-Josée (CA2C) a donné procuration à M. MARECHALLE Didier (CA2C)
Mme LESNE SETIAUX Monique (CA2C) a donné procuration à M. GOETGHELUCK Alain (CA2C)

Déléguée absente excusée :

Mme DUFOUR-TONINI Anne-Lise (CAPH)

Délégués absents :

M. WAELKENS Philippe (CAPH) - Mme LUBREZ Séverine (CCCO) - M. PIERRACHE Joël (CCCO)

Secrétaire de séance : M. DENHEZ Jean-Michel (CAPH)

Compétence obligatoire

Objet : Fixation des contributions statutaires pour 2023 – compétence obligatoire – Budget Annexe Tri (05503)		AFFECTATION DES CREDITS	
		Budget : 05503	
		Fonction : 7213	
		Compte budgétaire : 74758	
		Opération : -	
		Montant prévisionnel : 3 715 555€	
N° CS20230413013	N° ACTES : 7.1		

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'Instruction Budgétaire et Comptable M 57,

Vu les statuts du Syndicat Inter-Arrondissement de Valorisation et d'Élimination des Déchets (SIAVED),

Vu le Budget Primitif pour 2023 se rapportant au Budget Annexe Tri (05503),

Vu la délibération n° CS20221215013 du Comité Syndical en date du 15 décembre 2022 portant fixation des contributions statutaires provisoires des collectivités adhérentes pour l'année 2023 pour la compétence obligatoire « traitement et valorisation des déchets ménagers et assimilés » - Budget Annexe Tri (05503),

Vu l'avis de la Commission Finances en date du 27 mars 2023,

Il est proposé au Comité Syndical :

- de fixer le montant des contributions statutaires des EPCI adhérents pour la compétence obligatoire « traitement et valorisation des déchets ménagers et assimilés » au titre de l'année 2023 (Budget Annexe Tri 05503), ainsi qu'il suit :

EPCI adhérents	Montant des contributions statutaires 2023
C.A. La Porte du Hainaut (CAPH)	2 000 227 €
C.A. Caudrésis Catésis (CA2C)	808 816 €
C.C. Cœur d'Ostrevent (CCCO)	906 512 €
Total	3 715 555 €

- de décider que ces contributions statutaires seront versées mensuellement sous la forme de douzièmes, ainsi qu'il suit :

Acomptes Mensuels	CAPH	CA2C	CCCO	Total
janv-23	145 413 €	50 458 €	63 725 €	259 596 €
févr-23	145 413 €	50 458 €	63 725 €	259 596 €
mars-23	145 413 €	50 458 €	63 725 €	259 596 €
avr-23	173 780 €	73 050 €	79 489 €	326 319 €
mai-23	173 776 €	73 049 €	79 481 €	326 306 €
juin-23	173 776 €	73 049 €	79 481 €	326 306 €
juil-23	173 776 €	73 049 €	79 481 €	326 306 €
août-23	173 776 €	73 049 €	79 481 €	326 306 €
sept-23	173 776 €	73 049 €	79 481 €	326 306 €
oct-23	173 776 €	73 049 €	79 481 €	326 306 €
nov-23	173 776 €	73 049 €	79 481 €	326 306 €
déc-23	173 776 €	73 049 €	79 481 €	326 306 €
Total Année 2023	2 000 227 €	808 816 €	906 512 €	3 715 555 €

- d'autoriser Monsieur le Président à prendre les engagements juridiques et comptables correspondants.

Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

Le Comité Syndical,

- fixe le montant des contributions statutaires des EPCI adhérents pour la compétence obligatoire « traitement et valorisation des déchets ménagers et assimilés » au titre de l'année 2023 (Budget Annexe Tri 05503) comme énoncé ci-dessus ;
- décide que ces contributions statutaires seront versées mensuellement sous la forme de douzièmes comme énoncé ci-dessus ;
- autorise Monsieur le Président à prendre les engagements juridiques et comptables correspondants.

Certifié exécutoire par le Président du syndicat compte tenu de la réception en Sous-Préfecture le 1.7.AVR.2023 et de la publication le 1.7.AVR.2023 Douchy-les-Mines, le 1.7.AVR.2023
Le Président,



Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

Le Président du **SIAVED**, Syndicat Inter-Arrondissement de Valorisation et d'Élimination des Déchets
5, Route de Fourches
59282 DOUCHY-LES-MINES
Tel : 03 20 78 99
Mail : info@staved.fr



Charles LEMOINE
Producteur de Ressources

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- Recours administratif gracieux auprès de mes services,
- Recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de LILLE.





**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS**

Séance du Comité Syndical en date du jeudi 13 avril 2023

Date de la convocation : 5 avril 2023

Nombre de Délégués en exercice : 20

- **Présents : 14**
- **Votants : 18**
- **Excusés : 1**
- **Absents : 1**

L'an deux mille vingt-trois, le treize avril à 18 heures 00, le COMITE du Syndicat Inter-Arrondissement de Valorisation et d'Elimination des Déchets, s'est réuni au SIAVED – Espace Stanis SOLOCH – 5, Route de Louches – 59282 DOUCHY-LES-MINES, sous la Présidence de Monsieur Charles LEMOINE, Président du SIAVED, à la suite de la convocation qui lui a été faite dans les formes légales.

Titulaires présents : M. DELCROIX Jacques (CAPH) - M. DENHEZ Jean-Michel (CAPH) - M. KOWALCZYK Patrick (CAPH) - M. LEGRAIN Didier (CAPH) - M. LEMOINE Charles (CAPH) - M. TONDEUR Jean-Marie (CAPH) - M. TRIFI Patrick (CAPH) - M. VÉNIAT Michel (CAPH) - M. GOETGHELUCK Alain (CA2C) - M. HENNEQUART Michel (CA2C) - M. MARECHALLE Didier (CA2C) - M. PLATEAU Marc (CA2C)

Titulaires absents excusés ayant été remplacés par un suppléant :

M. GREGOR Didier (CAPH) a remplacé M. SAUVAGE Daniel (CAPH)
M. PAQUET Pascal a remplacé M. RICHARD Jérémy (CA2C)

Titulaires absents excusés ayant donné pouvoir à un titulaire :

M. CARON Bernard (CAPH) a donné pouvoir à M. DENHEZ Jean-Michel (CAPH)
M. DUBOIS Jacques (CAPH) a donné procuration à M. LEMOINE Charles (CAPH)
Mme DEPRez Marie-Josée (CA2C) a donné procuration à M. MARECHALLE Didier (CA2C)
Mme LESNE SETIAUX Monique (CA2C) a donné procuration à M. GOETGHELUCK Alain (CA2C)

Déléguée absente excusée :

Mme DUFOUR-TONINI Anne-Lise (CAPH)

Délégués absents :

M. WAELKENS Philippe (CAPH)

Secrétaire de séance : M. DENHEZ Jean-Michel (CAPH)

Compétence optionnelle

Objet : Reprise anticipée des résultats de l'exercice 2022 – Budget Annexe Collecte (05502)

N° CS20230413014

N° ACTES : 7.1

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2311-5 et R.2311-13,

Vu l'Instruction Budgétaire et Comptable M 57,

Vu le Budget Primitif pour 2022 se rapportant au Budget Annexe Collecte (05502),

Considérant que, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, les résultats de l'exercice 2022 peuvent être repris par anticipation lors de l'adoption du Budget Primitif pour 2023,

Cette reprise anticipée doit être justifiée par une fiche de calcul du résultat prévisionnel établie par l'Ordonnateur accompagnée, soit du Compte de Gestion s'il a pu être établi à cette date, soit d'une balance et d'un tableau des résultats de l'exécution du budget et accompagnés de l'état des restes à réaliser au 31 décembre 2022,

Lors de l'adoption du Compte Administratif pour 2022, les résultats seront définitivement arrêtés.

Il est rappelé que le résultat de fonctionnement doit être affecté en priorité à la couverture du besoin de financement à la section d'investissement, lequel besoin de financement doit être corrigé des restes à réaliser de la section d'investissement.

Vu l'avis de la Commission Finances en date du 27 mars 2023,

Il est proposé au Comité Syndical de procéder à la reprise, par anticipation, des résultats de l'exercice 2022 du Budget Annexe Collecte (05502) dans les conditions qui suivent :

BUDGET ANNEXE COLLECTE (05502)

LES RESULTATS A LA CLOTURE DE LA GESTION 2022

Section de fonctionnement :

Résultat constaté à la clôture de l'exercice 2021	2 858 451,75 €
Part affectée à l'investissement en 2022	0,00 €
Recettes de l'exercice 2022	12 558 096,32 €
Dépenses de l'exercice 2022	-12 711 537,96 €
Résultat de l'exercice 2022	-153 441,64 €
Résultat cumulé au 31 décembre 2022	2 705 010,11 €

Section d'investissement :

Résultat constaté à la clôture de l'exercice 2021	798 852,15 €
Recettes de l'exercice 2022 (y compris résultat affecté)	705 989,63 €
Dépenses de l'exercice 2022	-413 088,32 €
Résultat de l'exercice 2022	292 901,31 €
Résultat cumulé au 31 décembre 2022 (chapitre 001)	1 091 753,46 €

Résultats cumulés fonctionnement et investissement :

Section de fonctionnement	2 705 010,11 €
Section d'investissement	1 091 753,46 €
Total des résultats cumulés au 31 décembre 2022	3 796 763,57 €

Restes à réaliser investissement :

Dépenses	0,00 €
Recettes	0,00 €
Solde	0,00 €

Besoin de financement (1068)	0,00 €
Résultat d'investissement (001)	1 091 753,46 €
Résultat de fonctionnement subsistant (002)	2 705 010,11 €

Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

Le Comité Syndical,

- **décide de procéder à la reprise, par anticipation, des résultats de l'exercice 2022 du Budget Annexe Collecte (05502) dans les conditions énoncées ci-dessus.**

Certifié exécutoire par le Président du syndicat compte tenu de la réception en Sous-Préfecture le **17 AVR 2023** et de la publication le **17 AVR 2023** Douchy-les-Mines, le **17 AVR 2023**
Le Président,



Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

Le Président du SIAVED,



Charles LEMOINE



Syndicat Inter-Arrondissement
de Valorisation et
d'Élimination des Déchets
5, Route de Lourches
59282 DOUCHY-LES-MINES
Tél. : 03 27 43 78 99
Mail : infos@siaved.fr

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- Recours administratif gracieux auprès de mes services,
- Recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de LILLE.



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS**

Séance du Comité Syndical en date du jeudi 13 avril 2023

Date de la convocation : 5 avril 2023

Nombre de Délégués en exercice : 20

- **Présents : 14**
- **Votants : 18**
- **Excusés : 1**
- **Absents : 1**

L'an deux mille vingt-trois, le treize avril à 18 heures 00, le COMITE du Syndicat Inter-Arrondissement de Valorisation et d'Elimination des Déchets, s'est réuni au SIAVED – Espace Stanis SOLOCH – 5, Route de Louches – 59282 DOUCHY-LES-MINES, sous la Présidence de Monsieur Charles LEMOINE, Président du SIAVED, à la suite de la convocation qui lui a été faite dans les formes légales.

Titulaires présents : M. DELCROIX Jacques (CAPH) - M. DENHEZ Jean-Michel (CAPH) - M. KOWALCZYK Patrick (CAPH) - M. LEGRAIN Didier (CAPH) - M. LEMOINE Charles (CAPH) - M. TONDEUR Jean-Marie (CAPH) - M. TRIFI Patrick (CAPH) - M. VÉNIAT Michel (CAPH) - M. GOETGHELUCK Alain (CA2C) - M. HENNEQUART Michel (CA2C) - M. MARECHALLE Didier (CA2C) - M. PLATEAU Marc (CA2C)

Titulaires absents excusés ayant été remplacés par un suppléant :

M. GREGOR Didier (CAPH) a remplacé M. SAUVAGE Daniel (CAPH)
M. PAQUET Pascal a remplacé M. RICHARD Jérémy (CA2C)

Titulaires absents excusés ayant donné pouvoir à un titulaire :

M. CARON Bernard (CAPH) a donné pouvoir à M. DENHEZ Jean-Michel (CAPH)
M. DUBOIS Jacques (CAPH) a donné procuration à M. LEMOINE Charles (CAPH)
Mme DEPRES Marie-Josée (CA2C) a donné procuration à M. MARECHALLE Didier (CA2C)
Mme LESNE SETIAUX Monique (CA2C) a donné procuration à M. GOETGHELUCK Alain (CA2C)

Déléguée absente excusée :

Mme DUFOUR-TONINI Anne-Lise (CAPH)

Délégués absents :

M. WAELKENS Philippe (CAPH)

Secrétaire de séance : M. DENHEZ Jean-Michel (CAPH)

Compétence optionnelle

Objet : Adoption du Budget Primitif pour 2023 – Budget Annexe Collecte (05502)

N° CS20230413015

N° ACTES : 7.1

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'Instruction Budgétaire et Comptable M 57,

Vu les statuts du **Syndicat Inter-Arrondissement de Valorisation et d'Elimination des Déchets (SIAVED)**,

Vu le Rapport d'Orientations Budgétaires pour 2023 débattu lors de la séance du Comité Syndical en date du 09 mars 2023,

Vu l'avis de la Commission Finances en date du 27 mars 2023,

Il est proposé au Comité Syndical :

- d'adopter le Budget Primitif pour 2023 se rapportant au Budget Annexe Collecte (05502),
- d'autoriser Monsieur le Président à prendre l'ensemble des engagements juridiques et comptables correspondants.

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Le Comité Syndical,

- **adopte le Budget Primitif pour 2023 se rapportant au Budget Annexe Collecte (05502),**
- **autorise Monsieur le Président à prendre l'ensemble des engagements juridiques et comptables correspondants.**

Certifié exécutoire par le Président du syndicat compte tenu de la réception en Sous-Préfecture le **17 AVR 2023** et de la publication le **17 AVR 2023** Douchy-les-Mines, le **17 AVR 2023**

Le Président,

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

Le Président du SIAVED,


Charles LEMOINE


Syndicat Inter-Arrondissement
de Valorisation et
d'Elimination des Déchets
5, Route de Lourches
59282 DOUCHY-LES-MINES
Tél. : 03 27 43 78 99
Mail : infos@siaved.fr

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- Recours administratif gracieux auprès de mes services,
- Recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de LILLE.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du Comité Syndical en date du jeudi 13 avril 2023

Date de la convocation : 5 avril 2023

Nombre de Délégués en exercice : 20

- **Présents : 14**
- **Votants : 18**
- **Excusés : 1**
- **Absents : 1**

L'an deux mille vingt-trois, le treize avril à 18 heures 00, le COMITE du Syndicat Inter-Arrondissement de Valorisation et d'Elimination des Déchets, s'est réuni au SIAVED – Espace Stanis SOLOCH – 5, Route de Louches – 59282 DOUCHY-LES-MINES, sous la Présidence de Monsieur Charles LEMOINE, Président du SIAVED, à la suite de la convocation qui lui a été faite dans les formes légales.

Titulaires présents : M. DELCROIX Jacques (CAPH) - M. DENHEZ Jean-Michel (CAPH) - M. KOWALCZYK Patrick (CAPH) - M. LEGRAIN Didier (CAPH) - M. LEMOINE Charles (CAPH) - M. TONDEUR Jean-Marie (CAPH) - M. TRIFI Patrick (CAPH) - M. VÉNIAT Michel (CAPH) - M. GOETGHELUCK Alain (CA2C) - M. HENNEQUART Michel (CA2C) - M. MARECHALLE Didier (CA2C) - M. PLATEAU Marc (CA2C)

Titulaires absents excusés ayant été remplacés par un suppléant :

M. GREGOR Didier (CAPH) a remplacé M. SAUVAGE Daniel (CAPH)
M. PAQUET Pascal a remplacé M. RICHARD Jérémy (CA2C)

Titulaires absents excusés ayant donné pouvoir à un titulaire :

M. CARON Bernard (CAPH) a donné pouvoir à M. DENHEZ Jean-Michel (CAPH)
M. DUBOIS Jacques (CAPH) a donné procuration à M. LEMOINE Charles (CAPH)
Mme DEPREZ Marie-Josée (CA2C) a donné procuration à M. MARECHALLE Didier (CA2C)
Mme LESNE SETIAUX Monique (CA2C) a donné procuration à M. GOETGHELUCK Alain (CA2C)

Déléguée absente excusée :

Mme DUFOUR-TONINI Anne-Lise (CAPH)

Délégués absents :

M. WAEKENS Philippe (CAPH)

Secrétaire de séance : M. DENHEZ Jean-Michel (CAPH)

Compétence optionnelle

Objet : Fixation des contributions statutaires pour 2023 – compétence optionnelle – Budget Annexe Collecte (05502)		<u>AFFECTATION DES CREDITS</u>
		Budget : 05502
		Fonction : 7212
		Compte budgétaire : 74758
		Opération : -
		Montant prévisionnel : 9 062 694 €
N°CS20230413016	N° ACTES : 7.1	

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'Instruction Budgétaire et Comptable M 57,

Vu les statuts du Syndicat Inter-Arrondissement de Valorisation et d'Élimination des Déchets (SIAVED),

Vu le Budget Primitif pour 2023 se rapportant au Budget Annexe Collecte (05502),

Vu la délibération n° CS20221215015 du Comité Syndical en date du 15 décembre 2022 portant fixation des contributions statutaires provisoires des collectivités adhérentes pour l'année 2023 pour la compétence optionnelle « collecte des déchets ménagers et assimilés » - Budget Annexe Collecte (05502),

Vu l'avis de la Commission Finances en date du 27 mars 2023,

Il est proposé au Comité Syndical :

- de fixer le montant des contributions statutaires des EPCI adhérents pour la compétence optionnelle « collecte des déchets ménagers et assimilés » au titre de l'année 2023 (Budget Annexe Collecte 05502), ainsi qu'il suit :

EPCI adhérents	Montant des contributions statutaires 2023
C.A. La Porte du Hainaut (CAPH)	6 953 782 €
C.A. Caudrésis Catésis (CA2C)	2 108 912 €
Total	9 062 694 €

- de décider que ces contributions statutaires seront versées mensuellement sous la forme de douzièmes, ainsi qu'il suit :

Acomptes Mensuels	CAPH	CA2C	Total
janv-23	549 584 €	175 443 €	725 027 €
févr-23	549 584 €	175 443 €	725 027 €
mars-23	549 584 €	175 443 €	725 027 €
avr-23	589 446 €	175 847 €	765 293 €
mai-23	589 448 €	175 842 €	765 290 €
juin-23	589 448 €	175 842 €	765 290 €
juil-23	589 448 €	175 842 €	765 290 €
août-23	589 448 €	175 842 €	765 290 €
sept-23	589 448 €	175 842 €	765 290 €
oct-23	589 448 €	175 842 €	765 290 €
nov-23	589 448 €	175 842 €	765 290 €
déc-23	589 448 €	175 842 €	765 290 €
Total Année 2023	6 953 782 €	2 108 912 €	9 062 694 €

- d'autoriser Monsieur le Président à prendre les engagements juridiques et comptables correspondants.

Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

Le Comité Syndical,

- fixe le montant des contributions statutaires des EPCI adhérents pour la compétence optionnelle « collecte des déchets ménagers et assimilés » au titre de l'année 2023 (Budget Annexe Collecte 05502) comme énoncé ci-dessus ;
- décide que ces contributions statutaires seront versées mensuellement sous la forme de douzièmes comme énoncé ci-dessus ;
- autorise Monsieur le Président à prendre les engagements juridiques et comptables correspondants.

Certifié exécutoire par le Président du syndicat compte tenu de la réception en Sous-Préfecture le **17 AVR 2023** et de la publication le **17 AVR 2023** Douchy-les-Mines, le **17 AVR 2023**
Le Président,

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

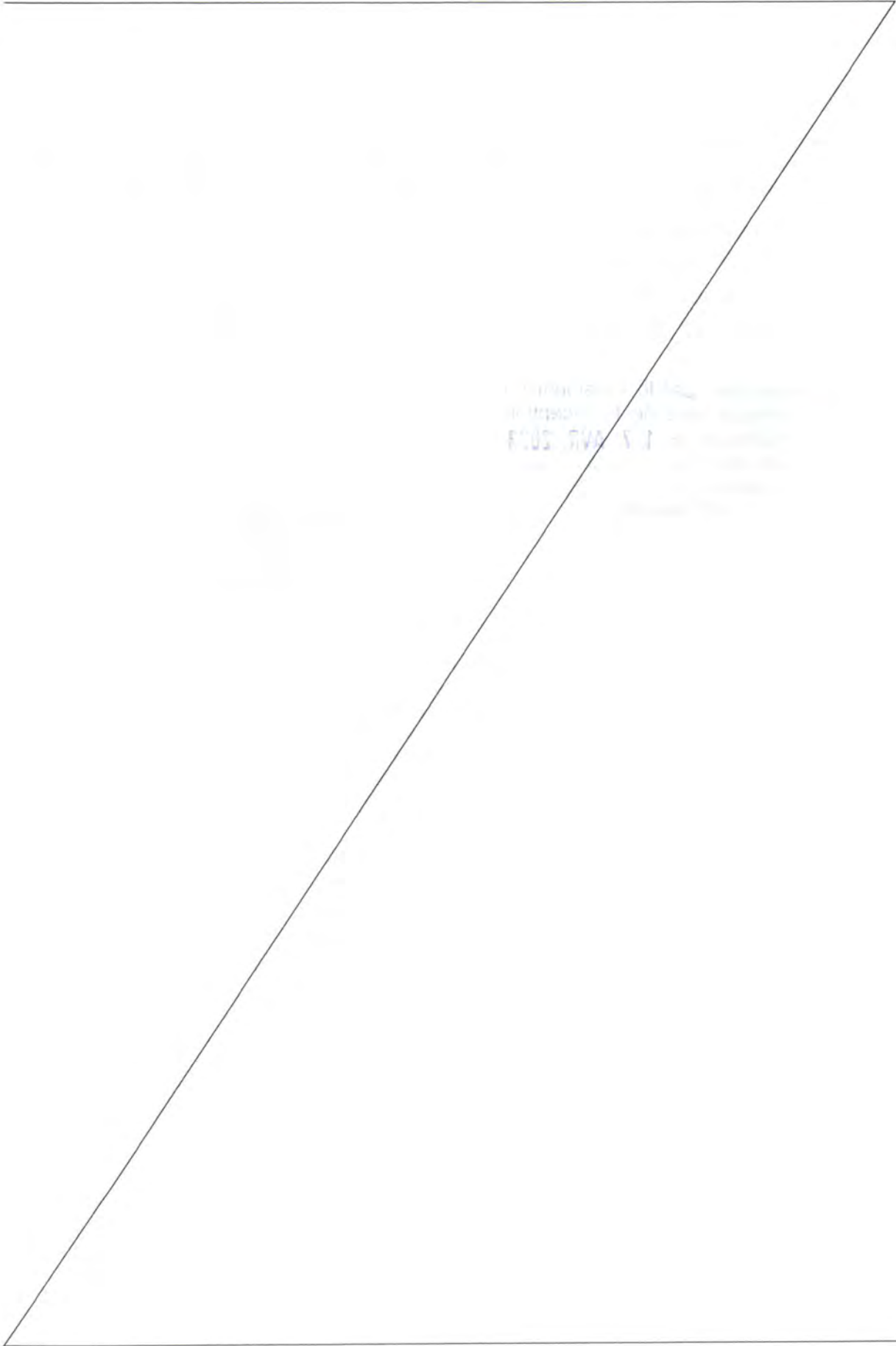
Le Président du SIAVED,
Syndicat Inter-Arrondissement
de Valorisation et
d'Élimination des Déchets
5, Route de Louches
59282 DOUCHY-LES-MINES
Tél. : 03 27 43 78 99
Mail : infos@siaved.fr



Charles LEMOINE
Producteur de Ressources

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- Recours administratif gracieux auprès de mes services,
- Recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de LILLE.



Document communiqué en vertu de l'article 10 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'accès à l'information.